

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

JOURNAL DE L'ÉDUCATION

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. I.

MONTRÉAL, 1er NOVEMBRE 1880.

No. 11

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de Commissaires d'Écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil, en date du 9 octobre courant (1880), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de nommer M. Guillaume Martineau, en remplacement de M. Jos. Mercier, commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire de Chilton East, dans le comté de Compton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de Commissaires d'Écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil, en date du 15 octobre courant (1880), de faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

Comté de Chicoutimi, canton Parent, (municipalité nouvelle).— MM. Honoré P. Hébert, Odilon Perreault, Joseph Doucet, Henri Simard et Téléphore Guilmet.

Comté de Pontiac, Calumet.— M. Simon McNally, en remplacement de M. Michel O'Hair, et M. François Ricard, en remplacement de lui-même, l'élection qui a eu lieu le vingt-six juillet dernier étant nulle par suite de la tenue du *poll* pendant deux jours.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil, en date du 15 octobre courant (1880), de nommer le Révd. James Baydell, M. A., de Kingsy, John Ewing, écuyer, de Richmond, et Samuel Chagnon, écuyer, M. A., de Moibourne, pour être membres du Bureau des Examineurs protestants de Richmond.

Le Révd. Antoine Brunet et le Révd. Thomas Motherwell, tous deux du Portage du Fort, membres du Bureau d'Examineurs, séant au dit Portage du Fort, dans le comté de Pontiac, en remplacement du Rév. Paul Agniel et du Rév. Thomas Walker, qui ont cessé d'y avoir leur domicile.

MONTRÉAL, 1ER NOVEMBRE 1880.

Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

Séances des 21, 22 et 23 Octobre 1880.

SÉANCE DU 21.

PRÉSENTS : Mgr. l'Archevêque de Québec, NN. SS. les Evêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St. Hyacinthe, de Chicoutimi, l'Hon. P. J. O. Chauveau, les Hons. Juges Jetté et Routhier, M. le Dr. Painchaud et P. S. Murphy, Ecr.

I. Lecture d'une lettre de M. le Dr. H. Larue, s'excusant de ne pouvoir assister régulièrement aux séances du Comité.

II. Lecture d'une lettre du professeur Toussaint, demandant que le Comité approuve son projet de faire certains changements à son traité d'arithmétique.

Le Comité décide qu'il appréciera ces changements lorsqu'ils seront faits et lui auront été soumis.

III. Les plaintes portées contre l'instituteur Bonin étant prises en considération, M. le juge Routhier, secondé par M. le juge Jetté, propose :

"Que ces plaintes étant frivoles, doivent être rejetées."
—Adopté à l'unanimité.

IV. Le sous comité d'examen des aspirants aux fonctions d'inspecteur d'écoles fait rapport que, dans sa séance du 25 août dernier, il a examiné MM. Tremblay, Bouchard, Simard, Belcourt et Côté, et qu'il a donné à chacun d'eux la note *suffisante*.

Il fait aussi rapport d'un travail préliminaire pour la préparation d'un programme d'examen.

Proposé par Mgr. de Rimouski :

"Que ce projet demande trop de connaissances chez les candidats, et que, en conséquence, la commission d'examen reçoive instruction de préparer un programme comprenant seulement les matières exigées par le programme d'études des écoles élémentaires, modèles, académiques, adopté en 1873, et par la dernière loi concernant l'enseignement du dessin."—Adopté.

V. Le sous-comité d'examen des livres classiques présente le rapport suivant :

PRÉSENTS : Mgr. l'Archevêque et N. N. S. S. de Rimouski et de Sherbrooke.

Le Comité déclare qu'il croit devoir faire conditionnellement l'examen des livres qui lui ont été soumis, espérant que la loi passée à la dernière session sera ou modifiée ou rappelée.

Les livres soumis à l'examen sont :

Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens Français, par M. l'abbé Caron, Trois-Rivières.

Petite grammaire très élémentaire, par M. le Dr. H. Larue, Québec.

Petite histoire des Etats-Unis très élémentaire, par M. le Dr. H. Larue, Québec.

Série française graduée de livres de lecture, par les Frères des écoles chrétiennes.

Série anglaise graduée de livres de lecture, par les Frères des écoles chrétiennes.

Ce Comité est d'avis que le "Petit Vocabulaire" à l'usage des Canadiens Français n'est pas un livre d'école et qu'il n'appartient pas à la catégorie des livres qu'il est appelé à approuver.

La "Petite Grammaire Française très élémentaire" du Dr. Larue est trop élémentaire. Elle est incomplète.

La "Petite Histoire des Etats-Unis très élémentaire" est aussi incomplète et trop élémentaire.

La "Série française de livres de lecture" par les Frères des écoles chrétiennes, est recommandée pour le premier, le deuxième et le quatrième livre. L'édition actuelle du troisième livre "Traité des devoirs du chrétien" déjà approuvé par le conseil, laisse à désirer sous le rapport de l'impression et surtout des gravures.

La page 126 du 4e livre renferme une poésie qu'il faudrait retrancher.

La "Série anglaise" est recommandée. Cependant le Comité croit devoir observer qu'il serait désirable que

certains chapitres fussent traités à un point de vue plus canadien et que la version anglaise du troisième livre—*Traité des devoirs du chrétien*—fût en tout conforme à la version française.

Le Comité recommande ces deux séries comme étant bien graduées.

Le Comité croit devoir recommander l'approbation de la série française, vu que l'arrangement fait avec M. Montpetit est expiré depuis le mois de septembre dernier.

† E. A. ANGÉ, DE QUÉBEC,
Président.

Le Comité ajourne la considération de ce rapport, et il est proposé par Mgr. de Rimouski, secondé par l'Evêque de Montréal :

CONSIDÉRANT qu'à la dernière session, la Législature de cette province a passé un acte pour l'abolition du Dépôt de livres, dans lequel ont été introduites des clauses concernant ce Conseil et l'approbation des livres à l'usage des écoles ;

CONSIDÉRANT que ces clauses ont été introduites sans que le Surintendant ni les membres de ce Conseil aient été consultés ou aient eu occasion de faire connaître leurs objections :

Qu'il soit résolu que le Comité Catholique de ce Conseil présente une humble requête à la dite Législature, à sa prochaine session, lui représentant :

1o. Que, dans l'opinion de ce Conseil, l'adoption d'un seul ouvrage pour chaque branche d'étude dans toutes les écoles de même degré présente des difficultés insurmontables dans la pratique ;

2o. Qu'elle tend à froisser surtout les communautés religieuses, dont plusieurs ont d'excellents ouvrages propres à leurs classes ;—à nuire considérablement aux auteurs dont les ouvrages sont déjà approuvés, aussi bien qu'aux libraires qui en ont beaucoup à vendre, et qui, d'ici à un an, sont exposés à des pertes considérables et immenses par la défense d'employer dorénavant ces livres dans les écoles de la province ;—à étouffer la louable émulation qui devrait exister entre les diverses institutions d'éducation pour le choix des meilleures ouvrages ;—à arrêter les efforts des auteurs vers le progrès et l'amélioration des livres et des méthodes ;

3o. Qu'une mesure d'une telle sévérité n'a encore été adoptée dans aucun autre pays, à ce que croit ce Comité. En France, en Belgique, en Prusse, etc., il est laissé une pleine liberté de choisir entre les divers ouvrages approuvés pour chaque matière ;

4o. Que, si la trop grande multiplicité d'ouvrages approuvés peut offrir peut-être des inconvénients, il est encore plus dangereux de tomber dans l'excès contraire en restreignant le nombre à un seul pour chaque branche ;

5o. Que ce Comité a déjà passé des règlements obligeant à ne se servir dans chaque école que d'un seul et même livre pour chaque classe d'élèves ;

6o. Qu'il est à propos de tenir compte de la préférence que l'on peut avoir, dans les différentes parties de la province, pour certain ouvrage plutôt que pour tel autre, l'appréciation des livres étant une chose bien délicate, qui dépend de beaucoup de circonstances de lieux et de personnes ;

7o. Que l'adoption d'un seul ouvrage pour chaque matière donnerait naissance à un monopole odieux, et peut-être à des spéculations scandaleuses ;

8o. Que, pour toutes ces raisons, ce Comité prie respectueusement la Législature d'abroger toutes les clauses de la dite loi qui concernent l'approbation des livres.—Adopté.

VI. Le Surintendant dépose sur le bureau du Comité

les rapports des examens des bureaux d'examineurs. Ces rapports sont référés à un sous-comité d'examen composé de Mgr. l'Archevêque, du juge Routhier et du Surintendant.

VII. Il est donné lecture du rapport du sous-comité chargé de s'enquérir des accusations portées contre l'inspecteur Alexander.

Proposé par Mgr. l'Archevêque :

"Que le Surintendant, afin d'en finir au plus tôt avec cette affaire, fixe péremptoirement une date à laquelle M. Alexander, ou son avocat, devra se présenter devant le sous-comité pour présenter sa défense, et que si le sous-comité ordonne une enquête, le Surintendant soit chargé de la faire."—Adopté.

VIII. Les avis de motion donnés par Sir N. F. Belleau, à la réunion de novembre 1879, sont remis à la prochaine séance.

IX. Le Comité procède à la révision de la liste—préparée par le Surintendant—de distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Proposé par Mgr. l'Archevêque :

"Qu'il soit retranché quatre cents dollars (\$400) au séminaire de St. Hyacinthe, à partager entre le collège de Lévis et celui de Rigaud."

Proposé en amendement par l'hon. M. Chauveau :

"Qu'il soit accordé une augmentation de cent cinquante dollars (\$150) aux collèges de Lévis et de Rigaud respectivement, à prendre proportionnellement sur tous les collèges classiques."

Pour l'amendement : Mgr. de St. Hyacinthe, M. Murphy, M. Chauveau.

Contre : Mgr. l'Archevêque de Rimouski, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de Montréal, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Sherbrooke, Mgr. de Chicoutimi, le juge Routhier, le juge Jetté, le Dr. Painchaud.

L'amendement est rejeté.

Proposé en amendement par Mgr. de Rimouski :

"Que trois cents dollars (\$300) seulement soient retranchés au séminaire de St. Hyacinthe."

Pour l'amendement : Mgr. de Rimouski, Mgr. de St. Hyacinthe, l'hon. M. Chauveau, le juge Jetté, M. Murphy.

Contre : Mgr. l'Archevêque, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de Montréal, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Sherbrooke, Mgr. de Chicoutimi, le juge Routhier, le Dr. Painchaud.

Ce second amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix.

Pour : Mgr. l'Archevêque, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de Rimouski, Mgr. de Montréal, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Sherbrooke, Mgr. de Chicoutimi, le juge Routhier, le juge Jetté, M. Murphy, le Dr. Painchaud.

Contre : Mgr. de St. Hyacinthe et M. Chauveau.

Cette motion est adoptée.

Proposé par Mgr. Rimouski :

"Que le Surintendant informe le gouvernement que ce Comité est d'opinion qu'il n'est pas opportun d'affecter, comme cela est fait dans le dernier budget, cinq pour cent du fonds de l'éducation à l'achat de livres de littérature canadienne pour être distribués en prix."—Adopté.

La séance est ajournée au lendemain à 10 hrs. A.M.

SÉANCE DU 22.

PRÉSENTS : Les mêmes, plus Sir N. F. Belleau et M. le Dr. H. Larue.

I. Proposé par l'hon. juge Routhier, que :

"Le Comité, ayant pris connaissance, à la demande de Mgr. de Chicoutimi, des difficultés survenues à la Baie St. Paul au sujet des comptes du ci-devant secrétaire-treasorier des commissaires d'écoles, M. O. Clément, et du renvoi de l'instituteur Tremblay, décide que : Les

comptes de M. Clément ayant été approuvés chaque année par les commissaires, après une audition régulière, examinés spécialement par le Dr. Giard, délégué du département de l'instruction publique, et déclarés clos par le Surintendant; il n'y a pas lieu de revenir sur la décision du Surintendant, et quant au renvoi de l'instituteur Tremblay, ce Comité croit que la décision du Surintendant relativement à l'allocation est dans l'intérêt de l'éducation."—Adopté.

II. Le Comité continue la révision de la liste de distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Au sujet de la subvention qui doit être accordée à l'école modèle de garçons de St. Henri de Mascouche, Mgr. l'Archevêque propose :

"Qu'il soit accordé vingt-dollars (\$20) à cette école."

Proposé en amendement par l'hon. M. Chauveau :

"Que quarante dollars (\$40) soient accordés à cette école, et que cette somme soit le minimum de la subvention accordée aux nouvelles écoles."

Pour l'amendement : Mgr. de Sherbrooke, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Chicoutimi, le juge Routhier, le juge Jetté, le Dr. Painchaud, et l'hon. M. Chauveau.

Contre : Mgr. l'Archevêque, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de St. Hyacinthe, Mgr. de Montréal, Mgr. de Rimouski, M. Murphy et le Surintendant.

Les votes étant également partagés, le Surintendant donne son vote prépondérant, en vertu de la 39^e Vict., ch. 15, sect. 21, contre l'amendement.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, ont voté :

Pour : Mgr. l'Archevêque, NN. SS. des Trois-Rivières, Sherbrooke, Ottawa, St. Hyacinthe, Chicoutimi, Montréal, le Dr. Painchaud, le Surintendant.

Contre : Mgr. de Rimouski, l'hon. Chauveau, le juge Routhier, le juge Jetté, et M. Murphy.

La motion est adoptée.

Le Comité suspend son travail de révision de la liste de distribution du fonds de l'éducation supérieure, à la demande de l'hon. juge Jetté. M. Jetté constate qu'il se fait dans le public un mouvement qui aurait pour but d'arriver à l'abolition des écoles normales.

Cette question ayant été discutée, il est proposé par l'hon. juge Jetté, secondé par l'hon. Sir N. F. Belleau :

"Que ce Comité se prononce énergiquement en faveur du maintien des écoles normales actuelles, et que ce Comité croit devoir exprimer son entière désapprobation du mouvement qui paraît se faire pour demander l'abolition de ces écoles."—Adopté à l'unanimité.

Le Comité s'ajourne au lendemain.

SEANCE DU 23.

PRÉSENTS : Les mêmes, moins les Juges Routhier et Jetté, et le Dr. Larue.

I. Le Comité continue la révision de la liste de distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Résolu :

"Que le Surintendant, au nom de ce Comité, prie instamment le gouvernement de prendre à sa charge la somme de deux mille cinq cent piastres (\$2500) accordées à l'école polytechnique de Montréal, vu qu'il y a eu contrat à ce sujet entre le gouvernement et les Commissaires catholiques de Montréal, et que cette somme ne soit pas prise à l'avenir sur le fond de l'éducation supérieure."

Proposé par Mgr. l'Archevêque :

"Que la somme de dix dollars (\$10) soit retranchée de la subvention accordée à l'école modèle de garçons de St. Cyprien."

Pour : Mgr. l'Archevêque, Mgr. des Trois-Rivières,

Mgr. de Sherbrooke, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de St. Hyacinthe, Mgr. de Chicoutimi, Mgr. de Rimouski, le Dr. Painchaud, et M. P. S. Murphy.

Contre : l'hon. Sir N. F. Belleau, l'hon. M. Chauveau et le Surintendant.

La motion est adoptée.

La liste de distribution du fonds de l'éducation supérieure est ensuite approuvée, avec les amendements ci-dessus mentionnés, et le Surintendant est prié de la soumettre à l'approbation du gouvernement.

II. Le Comité procède ensuite à l'examen de la liste préparée par le Surintendant—de la distribution du fonds des municipalités pauvres.

Le Comité retranche de cette liste plusieurs municipalités, et prie le Surintendant de faire la distribution des quatre mille dollars (\$4000) qui composent ce fonds, d'une manière aussi équitable que possible, et au prorata des allocations de l'année dernière.

Proposé par Mgr. de Rimouski :

"Que le Surintendant prie le gouvernement d'accorder comme par le passé aux municipalités pauvres la somme de huit mille piastres (\$8000) par année."—Adopté.

III. Le Surintendant donne lecture d'un mémoire du Comité protestant réclamant contre certaines clauses du projet de loi sur l'instruction publique soumis à la législature, à sa dernière session.

Ce mémoire est référé à un sous-comité composé de Mgr. l'Archevêque, de l'hon. M. Chauveau et du Surintendant, chargé de préparer une réponse à ce mémoire, laquelle devra être communiquée au Comité protestant et au gouvernement, et, au préalable, faire rapport à ce Comité.

IV. Recommandation au gouvernement de nommer les Révds. P. H. Beaudet, prêtre, curé de la Baie St. Paul, et P. Bailly, prêtre, curé des Eboulements, membres du Bureau des Examineurs de Charlevoix, en remplacement des Révds. M. M. Sirois et Fafard qui ont laissé les limites du Comté de Charlevoix; et le Révd. M. Wilbrod Couture, prêtre, curé, pour le Bureau des Examineurs de Beauce, en remplacement du Révd. M. Grenier qui s'est retiré du ministère et réside à l'Hôpital-Général.

V. Mgr de Chicoutimi demande à être remplacé par le Révd. M. Fafard, comme membre du Bureau des Examineurs de Chicoutimi.

Que le R. F. X. Delage remplace le Révd. David Roussel dans le même bureau.

Proposé par M. Chauveau, secondé par Mgr. de Rimouski :

"Que le bureau d'examineurs de Bonaventure soit réorganisé, et qu'il en soit formé deux mixtes, l'un siégeant à Carleton, l'autre à New-Carlisle, et que cette décision soit communiquée au comité protestant, et dans le cas où la division aurait lieu, le Comité fait les recommandations suivantes pour les membres catholiques : Pour New-Carlisle, Révd. Paul Thivierge, Révd. Cyprien Larivée, Flavien Dubergès Gauvreau, Ecr., le Dr. Maguire; Pour Carleton, le Révd. Frs. Adélme Blouin, Révd. Jacob Gagné, Révd. Frs. Gagné, Pierre Clovis Beauchêne, Ecr., le Dr. Henri Josué Martin.

VI. Proposé par Mgr. l'Archevêque :

"Que ce Comité recommande au gouvernement de nommer Joseph Phidime Simard, instituteur de St. Michel de Bellechasse, inspecteur d'écoles à la place de Jean Crépault, Ecr., démissionnaire, à la condition que ce dernier reçoive deux cents cinquante dollars par année, sa vie durant, à prendre sur le traitement de son successeur; et que, en conséquence, la juridiction d'inspecteur accordée à M.M. Vien et Tanguay dans le district de M. Crépault, cesse à partir de la nomination de M. Simard."—Adopté.

Mgr. des Trois-Rivières propose :

" Que J. E. Ephrem Belcourt, instituteur de Drummondville, soit nommé inspecteur d'écoles à la place de Moïse Laplante, décedé, avec le même traitement qu'avait ce dernier."—Adopté.

Et le Comité s'ajourne.

Académie dans le Quartier St. Jacques,

A l'assemblée de MM. les Commissaires des Ecoles catholiques, tenue hier soir au Plateau, la requête que nous publions plus bas, a été présentée par Messieurs Sentionne, MM. Rolland et l'échevin Allard. Ces Messieurs ont appuyé leur requête par quelques remarques où ils ont fait voir l'importance et la nécessité d'une Académie dans le quartier St. Jacques, et les grands résultats qui couronneraient, sans aucun doute, l'établissement d'une telle institution.

MM. les Commissaires ont promis de mettre la question à l'étude, et de donner leur décision à la prochaine assemblée.

REQUÊTE.

A Messieurs les Commissaires d'Ecoles Catholiques Romains de la Cité de Montréal.

L'humble requête des soussignés, tous résidants dans la paroisse de St. Jacques, en la Cité de Montréal, expose respectueusement :

Que la cité de Montréal étant aujourd'hui un centre important, et occupant le premier rang dans cette Province par ses institutions commerciales, il est devenu nécessaire d'y fonder des académies, dans lesquelles les langues française et anglaise seraient enseignées sur un pied d'égalité ;

Que les soussignés sont heureux de constater que déjà MM. les Commissaires ont bien compris ce besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, en établissant plusieurs académies commerciales de première classe, où les jeunes garçons y puisent une éducation qui les met en état de rivaliser avantageusement avec les élèves des autres institutions de nationalités étrangères ;

Que vos requérants, tout en reconnaissant le zèle que MM. les Commissaires ont déployé à promouvoir l'éducation dans cette ville, croient devoir remarquer que la paroisse de St. Jacques a été sous ce rapport moins favorisée que les autres localités de cette cité, attendu qu'aujourd'hui elle est la seule paroisse qui ne possède, dans ses limites, aucune académie.

Que vos soussignés, en attirant l'attention de MM. les Commissaires sur ce fait, désirent faire remarquer que les citoyens de cette paroisse ne sont pas jaloux du bonheur des autres, mais qu'ils ont bien compris l'impossibilité dans laquelle les Commissaires se trouvent de ne pouvoir construire à la fois des académies commerciales dans toutes les paroisses de cette ville,

Que cette paroisse, la plus peuplée, la plus riche et celle qui paie le plus de taxes pour le maintien des écoles catholiques, ne possède qu'une seule école catholique qui est tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes où l'on n'enseigne que très peu la langue anglaise, et dans laquelle l'on ne peut recevoir tout au plus que 500 élèves, tandis qu'il se trouve dans cette paroisse au moins 1,200 garçons en âge de fréquenter les écoles,

Que malgré leur bonne volonté, les Frères ne peuvent répondre aux besoins de vos requérants, et qu'en conséquence le plus grand nombre des enfants de cette paroisse est forcément privé des bienfaits d'une bonne éducation ;

Que vu ce que dessus, les soussignés osent espérer que

MM. les Commissaires voudront bien leur rendre justice et continuer l'œuvre qu'ils ont tant à cœur, en prenant tous les moyens possibles pour doter immédiatement cette paroisse d'une académie commerciale catholique où leurs enfants pourront jouir des mêmes bienfaits que ceux des autres paroisses.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Montréal, 7 septembre 1880.

Signés par

Le Rév. A. L. Sentionne,

Le Juge A. C. Papineau,

" L. A. Jetté

L. O. Taillon, M.P.P.,

L'échevin Allard,

" Généroux,

" Wilson,

" Laumont,

" Robert,

" Dubuc,

J. A. Mousseau, Ecr, M.P.,

J. B. Rolland, Ecr.,

C. S. Charrier, Ecr.,

Alf. Larocque, Ecr.,

N. Bourassa, Ecr.,

L. N. Dumouchel, Ecr., N.P.,

J. A. Ouimet, Ecr., M. P.,

J. P. Rottot, Ecr., M. D.,

L. B. Durocher, Ecr., M.D.,

J. A. Gravel, Ecr.,

J. E. Codorre, Ecr., M.D.,

A. Dalbec, Ecr.,

L. D. Duvernay, Ecr.,

et 325 autres ou en tout 347.

Courrier de Montréal du 14 Octobre 1880.

L'esprit de Secte à la Convention des Instituteurs d'Ontario.

PROTESTATION CONTRE LE DISCOURS DU PRINCIPAL MACVICAR.

Monsieur,

Je crois qu'il est temps d'attirer l'attention des instituteurs et du public d'Ontario sur une pratique qui devient trop commune aux assemblées annuelles de l'Association des Instituteurs, dans la cité de Toronto, et qui consiste à s'efforcer de préjuger les esprits des instituteurs contre la religion catholique. Il y a quelques années un révérend docteur, principal d'un collège, commença son discours en exprimant l'espoir que les instituteurs, alors réunis en convention, éviteraient dans leurs délibérations de descendre à un degré de folie aussi bas que celui qu'avait atteint le concile du Vatican. Un autre orateur dit à son auditoire combien l'éducation que l'on donne dans les couvents du continent européen, est sans mérite. A la convention tenue dans le mois d'août dernier, M. Goldwin Smith parle de l'ignorance et de la superstition qui règnent en France. Chaque année il se trouve un orateur qui dit contre l'église catholique quelque chose de nature à la déprécier, et à éloigner de l'Association les instituteurs catholiques. Mais c'est à la convention du mois d'août 1879, que l'attaque la plus honteuse et la plus inqualifiable fut faite par le Rév. D. H. Macvicar, L. L. D., S. L. P., principal du collège presbytérien de Montréal. Le texte du discours était : "L'éducation morale comme facteur essentiel à l'instruction publique." Le *Mail*, le *Globe* et le *Canada School Journal* du mois d'octobre 1879, ont reproduit dans le temps ce discours.

Dans ce discours prononcé devant les instituteurs des écoles libres (unsectarian) d'Ontario, le savant et révérend Dr Macvicar, se servant des paroles du célèbre Joseph Cook, dit, "que sur les rives fertiles du bas du St Laurent nous avons une population française vivant dans un état d'enfance prolongée, sous le romanisme — ignorant, industrieuse, sociable, mais ennemie du progrès. Le Bas-Canada est une partie de la France non réformée, par la révolution de 1792. L'église "Papiste" (Romish) de Louis XIV, perceit encore ses dîmes dans la région située à l'est du St Laurent, et Joseph Cook ajoute emphatiquement, pour expliquer cet état de choses — la stagnation intellectuelle pendant des siècles — que les Jésuites sont activement à l'œuvre dans cette région." Le Dr Macvicar lui-même ajoute ensuite: "Oui, leur système d'éducation est partial, dépourvu de symétrie et contra nature au plus haut degré." Il me permettra de répondre: Non, il n'y a rien de vrai dans ces assertions.

Le Dr Macvicar avait pris pour sujet de son discours "L'éducation morale dans les écoles." L'accusation que les partisans de l'enseignement séculier lance le plus souvent contre les écoles du Bas-Canada est que l'on y consacre trop de temps à l'éducation morale et religieuse. A mon avis, le docteur se trouvera seul avec son "ami distingué" à attribuer aux écoles du Bas-Canada un manque d'éducation morale. S'il eût dit que ces écoles sont un peu en arrière des nôtres sous le rapport de l'instruction séculière, et quant à la richesse et au confort, personne ici n'aurait trouvé beaucoup à redire, si ce n'est, peut-être, le *Mail*, qui maintient que les écoles du Bas-Canada ne sont en aucune manière inférieures aux nôtres.

Quoi qu'il en soit, les Bas-Canadiens sont plus policés, — plus civilisés, plus sociables — et plus heureux que nous. Ils possèdent "l'urbanité française" qui nous fait défaut. Cela est connu et affirmé, ouvertement et fréquemment, par toutes les personnes intelligentes qui ont eu l'occasion de fréquenter la société canadienne-française. Sir John A. MacDonald, Sir Alex. Campbell et Sir Francis Hincks attesteront ce que je dis ici. Ne doit-on attribuer à leurs écoles aucune part dans les causes qui ont produit une telle distinction?

Les Bas-Canadiens sont ignorants? De quoi le sont-ils? Comment le sont-ils? Est-ce en fait d'éducation morale? Voyez leurs annales judiciaires; puis lisez les nôtres. Ils ne sont pas des hommes de progrès! Est-ce un crime? En mai dernier, je crois, le *Mail*, au cours d'un article très bien fait, au sujet de la réunion des Canadiens-Français qui allait prochainement avoir lieu à Québec, ne se borna pas à faire des assertions, mais cita des chiffres et des faits pour démontrer et pour prouver que l'histoire du monde n'offre rien de comparable à l'histoire de la race canadienne-française en Amérique. Comment les évêques et les prêtres du Bas-Canada ne soutiennent-ils pas la comparaison avec le clergé des autres pays? Et les juges, sont-ils moins savants et moins intègres que les nôtres? Leur barreau est-il inférieur? Aux Communes, à Ottawa, où trouvez-vous l'homme bien élevé, l'homme instruit, l'orateur accompli? Dans la littérature, où les égalons-nous? Ils ne progressent pas sous l'église catholique! Une religion est-elle toujours responsable des traits caractéristiques de ses adhérents? Forme-t-elle toujours leurs penchants nationaux, leurs goûts et leurs coutumes politiques, leur habileté dans le commerce, leur génie et leurs aspirations militaires? Une religion est-elle toujours à blâmer pour les vices d'un peuple! S'il en est ainsi, le presbytérianisme est-il responsable des vices des Ecossais? ou l'anglicanisme des méfaits des buveurs de

bière et des brutes de maris qui, en Angleterre, battent leurs femmes? Sous quelle religion Rome païenne et la Grèce ont-elles le plus progressé? La France ne faisait-elle pas de progrès sous l'église catholique, quand Napoléon Ier parcourait à cheval l'Europe, foulant aux pieds ses institutions? Le catholicisme était-il à blâmer à cause de cet avancement extraordinaire? L'Angleterre ne faisait-elle pas de progrès sous l'église catholique, quand elle se donna sa constitution actuelle et assura ces libertés qui forment la base de sa grandeur passée et présente? Et, enfin, que dire de l'Écosse? Faisit-elle, oui ou non, des progrès sous l'église catholique, quand les Universités de St André, Glasgow et Aberdeen furent fondées et si richement dotées — Universités qui passèrent ensuite aux mains des presbytériens, avec leurs riches bibliothèques et tous les trésors de science qu'elles renfermaient? Les Bas-Canadiens n'ont rien hérité de tout cela, de leurs prédécesseurs, les sauvages. Tout ce qu'ils avaient pour commencer se réduisait à une mauvaise hache et un peu de poudre. Non, tout ce raisonnement est vicieux, illogique et tout à fait indigne d'un ecclésiastique possédant les talents incontestables, la haute position et les mérites du Rév. Dr Macvicar. Quelques-uns attribuaient la grandeur de l'Écosse à la farine d'avoine et à la cible; d'autres aux écoles; d'autres à d'autres causes.

Mais on nous dit que "l'Église perceit la dîme dans la partie est du St Laurent." Qu'est-ce que cela fait? Cela est-il un crime? Est-ce une preuve de "manque de progrès," ou d'éducation morale? Quelle église, en Irlande, recevait du peuple des dîmes, en retour desquelles elle ne donnait rien? Ceci était un cas évident de manque d'"éducation morale" et même de défaut d'honnêteté ordinaire. Comment l'église presbytérienne est-elle soutenue en Écosse? Elle est établie, n'est-ce pas? Des personnes sont quelquefois forcées par la loi de la soutenir, quand même elles n'y croient pas, n'est-ce pas le cas? N'y a-t-il pas là quelque chose qui manque un peu de justice? (fair play)

Dans le Bas-Canada, les Catholiques, pour soutenir leur propre église, paient la dîme — pas la dixième, mais la vingt-sixième partie du grain qu'ils récoltent. Si quelqu'un d'eux abandonne l'Église, il cesse de lui payer la dîme. Il ne semble pas y avoir de mal en cela. Celui qui a beaucoup donné beaucoup; celui qui a peu donné peu; celui qui n'a rien ne donne rien, mais reçoit de la main du prêtre une part de la contribution du riche. J'espère que les instituteurs de la Province d'Ontario ne découvriront rien d'immoral dans cette manière de soutenir une église, rien qui soit contraire à l'Écriture.

Voici maintenant la partie vraiment drôlatique de cette production, la plus "partiale, la plus dépourvue de symétrie et la plus contra nature." "Les Jésuites sont activement à l'œuvre dans cette région." Ceci explique tout: l'ignorance, le manque de progrès, l'enfance prolongée, la stagnation durant des siècles — toutes choses dues à l'activité des Jésuites! On blâme le Jésuite pour beaucoup de choses. On a ainsi blâmé injustement pour beaucoup de choses son Maître, dont il porte le nom, et pour lequel il travaille si ardemment. Les Jésuites ont un petit collège dans la ville de Montréal — ils n'en ont pas un seul autre dans le Bas-Canada. Ils n'ont ni universités, ni instituts, ni académies, ni grandes écoles (High Schools), ni écoles normales, ni écoles publiques, ni écoles privées. Ils n'ont rien à faire, ni directement, ni indirectement, avec les écoles publiques ou avec le système des écoles publiques de la province.

On ne voit pas leurs noms, même dans les pages des rapports officiels des écoles du pays. Pourquoi alors attribuer à l'activité du Jésuite tout le prétendu "man-

que du progrès" des Bas-Canadiens ? Il est vrai que leur unique collège, à Montréal, fréquenté surtout par des élèves des États-Unis, est, comme tout autre collège des Jésuites, célèbre pour former et produire des hommes éminents, capables de lutter avantageusement dans toutes les positions. Voilà tout.

Maintenant, pour ce qui est des dîmes perçues dans la partie est de la vallée du St Laurent, "l'activité du Jé suite" n'a rien eu à faire avec ce mode de soutenir l'Église. Jamais, depuis la fondation de cette Compagnie, le 15 août 1534, dans la chapelle des Saints Martyrs, à Montmartre, jusqu'à ce jour, les Jésuites n'ont reçu de dîmes, ni quoi que ce soit que l'on puisse appeler dîmes, d'aucune personne, paroisse, mission ou communauté, soit dans la partie de la vallée du St Laurent, ou en quelque lieu de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, ou des îles de la mer. L'affirmation du contraire est entièrement fausse.

Je dois terminer. J'accuse le Rév. D H Macvicar, L. L. D., S. L. P., principal du collège presbytérien de Montréal, d'avoir porté de fausses accusations contre la religion catholique, ses ministres et ses adhérents du Bas-Canada, devant l'Association des Instituteurs d'Ontario, réunis en assemblée dans la ville de Toronto, en août 1879.

J'affirme que ces accusations fausses étaient de nature à préjuger les esprits des instituteurs des écoles publiques d'Ontario, lesquelles écoles sont déclarées et représentées officiellement dans les rapports annuels des écoles, comme étant tout à fait libres et non-sectaires (*undenominational*), dans lesquelles écoles plus des deux tiers des enfants catholiques d'Ontario reçoivent leur instruction ; et lesquelles écoles sont soutenues à même l'argent du public, et par une taxe prélevée sur les propriétés des catholiques romains tout aussi bien que sur celles de leurs concitoyens protestants.

J'accuse le président de l'Association des instituteurs d'avoir négligé son devoir en cette occasion, en ne rappelant pas à l'ordre le Rév. Dr Macvicar, à cause de ses accusations fausses et inconvenantes contre l'Église catholique et ses ministres, et contre le peuple. J'accuse les instituteurs présents à cette convention d'avoir laissé passer une excellente occasion de prouver au public leur répugnance pour la bigoterie, et de convaincre les catholiques romains en particulier qu'ils (les instituteurs) sont réellement des instituteurs non-sectaires (*unsectarian*), comme on les représente. Nul doute que les instituteurs ont pu se sentir portés à manifester leur dissentiment, mais ils en ont peut-être été empêchés par leur respect pour le savant et vénérable ecclésiastique. Et, enfin, j'accuse la presse et particulièrement le *School Journal* d'avoir méconnu et oublié nos droits d'égalité avec nos concitoyens, en ouvrant leurs colonnes pour recevoir et défendre partout dans le pays la semence empoisonnée de la bigoterie et de la basse ignorance, du préjugé et de la superstition d'outre-mer.

Je suis Canadien de naissance et je m'en enorgueillis. Je suis catholique romain par la foi et les convictions et je m'en glorifie. En ma double qualité de Canadien et de catholique romain, je réclame pour moi les droits civils dont jouissent tous les citoyens de ce pays, et une entière liberté de culte. Je réclame la même chose pour tout homme et enfant catholique romain dans les écoles et en dehors des écoles du Canada. Il ne peut y avoir aucune liberté, sans la liberté religieuse. Pour avoir cette liberté dans le pays, nous devons l'avoir dans les écoles, nous devons l'avoir chez les instituteurs, car l'instituteur forme les élèves. Les écoles publiques d'Ontario sont-elles non-sectaires ? On nous dit qu'elles le sont. Alors, aux conventions des instituteurs de ces écoles,

qu'on ne permette point à qui que ce soit de se lever et de diriger contre l'Église de Rome ou aucune autre Église des attaques spéciales, et d'essayer de la rendre odieuse aux instituteurs et au public.

Nous ne nous soumettrons point à un pareil outrage. Nous regarderons comme une dérision et une tromperie tout ce qu'on dit du caractère non-sectaire des écoles publiques, et nous considérons comme une supercherie et un piège ce qu'on dit aux catholiques, puis nous recommanderons partout aux parents catholiques de soustraire leurs enfants à des influences et à des inspirations semblables à celles que je combats actuellement, et de les placer là où leur foi—c'est-à-dire ce qu'ils ont de plus cher au monde—sera connu et respecté.

Mon intention était de soumettre cette question à la Convention, mais celle-ci avait presque terminé ses travaux quand j'appris qu'elle siégeait. Je la laisse maintenant entre les mains des instituteurs intelligents des écoles publiques d'Ontario. Je sais que leur verdict me sera favorable, de même que celui de tout homme de bon sens en ce pays.

Voire, etc.,

M. STAFFORD,
Prêtre.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE.

DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

(Suite.)

III.—SI L'ON ADOPTE UNE MÉTHODE DE CAHIERS PRÉPARÉS, LAQUELLE DOIT-ON CHOISIR, ET QUELLES SONT LES RAISONS DE CETTE PRÉFÉRENCE ?

Il reste maintenant à choisir la méthode à suivre pour enseigner l'Écriture.

Mais, pour faire le choix d'une méthode d'écriture, il faut d'abord connaître le genre que l'on veut adopter.

Réflexions sur les différentes écritures.—En France, ai-je déjà dit dans mon *Mémoire sur l'Écriture* à l'Exposition de 1878, on a eu successivement pour écritures nationales : la *Gothique*, la *Bâtarde ou Italienne*, la *Ronde*, la *Couée ou Française*, puis l'*Anglaise*. Laquelle adoptera-t-on ? Les uns préfèrent l'Anglaise, les autres voudraient la Bâtarde, d'autres regrettent la Couée, quelques-uns même font un mélange de ces deux dernières. Qu'en résulte-t-il ? Qu'aujourd'hui plus que jamais, l'enseignement de l'Écriture est abandonné au caprice des maîtres, qui se laissent aller à leurs goûts particuliers, à leurs aptitudes naturelles, et dont les méthodes, si méthodes il y a, ne s'appuient par toujours sur des principes précis et vrais.

Dès 1855, une instruction ministérielle du 8 mai, relative aux examens pour le brevet de capacité, apprend que « l'examen des copies d'écriture dénote, chez presque tous les candidats qui n'ont point passé par les écoles normales, l'ignorance absolue des principes. Il n'est pas étonnant, dès lors, dit cette instruction, que l'enseignement de l'écriture laisse tant à désirer dans les écoles : les maîtres enseignent au hasard et d'après de mauvaises méthodes. »

« Autrefois (très probablement à l'époque des écritures anciennes), dit M. B. Berger, il existait des méthodes d'écriture à principes bien déterminés. Aujourd'hui, il n'y a guère que des cahiers dont les modèles ne sauraient suffire (1). »

(1) *Dictionnaire de pédagogie*,—Écriture.

Cela tient à ce que beaucoup de maîtres n'apportent pas tout l'intérêt, n'attachent pas toute l'importance et n'exercent pas toute la surveillance qu'il faudrait pour l'enseignement de cet art. De là ces écritures aussi diverses, quo dis-je, bien plus diverses encore que les méthodes; ces écritures sans caractères déterminés, sans décision, sans facturo, tantôt droites et très irrégulières, tantôt trop penchées et trop serrées, et, par suite, souvent illisibles.

Nécessité de l'unité dans les méthodes et de l'uniformité dans les caractères.—Pour éviter tous ces inconvénients, pour corriger toutes ces imperfections, que faut-il donc? Il faut de l'unité dans les méthodes, de l'uniformité dans les caractères; il faut que la forme soit déterminée et unique pour chaque lettre de notre alphabet graphique, comme elle l'est chez d'autres peuples, nos voisins; ou un mot, il faut que nous ayons notre écriture nationale à nous, et que nous ne suivions pas indifféremment et à la fois tous les genres, toutes les collections de modèles qui, le plus souvent, n'ont de méthode que le nom.

Cela admis, quel genre adoptera-t-on?

Examen des différents genres d'écriture.—Assurément, on devra préférer l'écriture qui possède le plus les principales qualités d'une bonne *cursive*, c'est-à-dire celle qui se trace le plus promptement et qui est en même temps la plus lisible. Or, posément faites, la *Gothique*, la *Bâtarde*, la *Ronde* et la *Coulée* sont bien régulières et bien lisibles; mais tracées rapidement, elles présentent un aspect tout autre; les lettres n'ont plus leurs formes rigoureuses; les *i*, les *u*, les *m* et les *n* se confondent, et ces écritures deviennent indéchiffrables. On ne peut donc pas adopter comme *cursives* des écritures qui exigent autant de lenteur; on ne peut que les réserver pour servir comme écritures très soignées, comme écritures de titres.

Il reste l'*Anglaise* ou *Américaine*, ou, pour parler plus juste, l'*Anglo-Américaine*, qui se trace rapidement et sans trop de reprises, mais dont les traits maigres et la pente exagérée (la diagonale du carré) la rendent peu lisible. On ne saurait non plus proposer cette écriture comme typo parfait d'une bonne *cursive commerciale*, à moins d'y apporter certaines modifications.

Il conviendrait donc d'adopter une *écriture mixte*, c'est-à-dire tenant à la fois de la *Bâtarde*, de la *Coulée* et de l'*Anglaise*: de la *Bâtarde* et de la *Coulée*, par ses traits fermes, appuyés et par sa pente faible; de l'*Anglaise*, par l'élégance des formes et la rapidité du tracé de cette écriture, dont la facturo reste à peu près la même, soit qu'on l'exécute promptement, soit qu'on la fasse posément. Une écriture ainsi composée, dis-je, conviendrait très bien pour être notre *écriture scolaire et commerciale*.

Examen des principales méthodes connues.—Voici, parmi les principales méthodes connues, celles qui remplissent le mieux ces conditions, ou tout au moins, celles qui en approchent le plus.

Méthode Flament.—Je commence par la nouvelle méthode d'écriture française de M. Flament. Cette écriture, qui n'est autre chose que la *Coulée* ou ancienne écriture française dans laquelle les lettres *m*, *n* et *p* ont été remplacées par les mêmes lettres de la *Bâtarde* ou Italienne, est déjà jugée. Qu'on l'appelle *Française*, *Coulée* ou *Bâtarde*, elle n'est pas moins un mélange de ces deux dernières, et elle n'est belle et lisible qu'à la condition expresse d'être tracée lentement. On ne peut donc décorer l'écriture Flament de nom de *Cursive*, et c'est avec raison qu'on lui reproche de n'être pas aussi rapide que l'exigent les besoins de la correspondance commerciale. D'ailleurs, les cahiers Flament présentent plutôt une collection de modèles qu'une méthode, et l'on remarque, dans ces modèles: pour chaque mot de l'écriture fine,

un délié final horizontal en dehors de tous principes; pour la ronde, les lettres *m* et *n* avec des rondeurs supérieures empruntées à la *Bâtarde*, et dans le tracé de certaines lettres, des effets de plume impossibles.

Méthode Taiclet.—La méthode Taiclet, comme les suivantes, présente à peu près les caractères de l'*Anglaise*; mais le calque va jusqu'au sixième cahier inclusivement, y compris un cahier d'introduction; c'est trop de calque, beaucoup trop de calque. De plus, la pente de l'écriture est la diagonale du carré, malgré l'intention qu'a eue l'auteur de ne pas tomber dans la pente de l'ancienne *Anglo-Américaine*, et le délié qui précède chaque lettre des exercices ou chaque première lettre des mots commence trop bas et n'a pas même la direction ou la pente que doivent avoir les déliés.

Guide et cahiers Taupier.—Avec le guide qui les accompagne, les cahiers Taupier peuvent constituer une véritable méthode d'écriture; les exercices en sont bons, très bien exécutés, et la pente en est convenable; mais là encore, il y a trop de calque, et il est fâcheux que les boucles extérieures viennent avant la fin de lettres intérieures plus simples et plus faciles à tracer.

Méthode Godchaux.—Comme les cahiers Flament, la méthode Godchaux présente moins une méthode qu'une collection de modèles. La gravure et l'exécution de ces modèles sont excellentes; mais l'écriture a le cachet de l'*Anglo-Américaine*; la pente, qui est celle de la diagonale du carré, en est exagérée, et les déliés, partant d'en bas des pleins et montant jusqu'en haut, donnent aux jambages le caractère de la *Coulée*.

Méthode Victorin.—La méthode Victorin offre aussi une collection de modèles d'une bonne exécution; elle ressemble, du reste, beaucoup à celle de son éditeur (Godchaux); bien plus, les exercices et les phrases en ronde, en bâtarde et en gothique sont exactement les mêmes que ceux des cahiers Godchaux. Toutefois, la *cursive* est d'une pente moindre que celle qui est adoptée dans ces cahiers; mais jusqu'au cinquième cahier inclusivement, on trouve des pages entières de calque, dont je suis loin d'être partisan.

Méthode des Frères des écoles chrétiennes.—La méthode des Frères des écoles chrétiennes, éditée par la même maison que la précédente, a beaucoup d'analogie avec elle. Comme la méthode Victorin, la méthode des Frères offre une *cursive* d'une pente raisonnable, et comme cette méthode aussi, elle présente beaucoup de calque dans ses premiers cahiers.

Méthode Gédalge.—La méthode Gédalge a quelque ressemblance avec les deux précédentes quant au calque, et avec la méthode Godchaux quant à la pente et au tracé des déliés depuis le bas jusqu'en haut des pleins.

Méthode Reverdy.—La méthode Reverdy a trop de calque aussi, et les rondeurs, très accentuées, la rendent difficile à tracer régulièrement au courant de la plume.

Méthode Thiolat.—La méthode Thiolat est de celles qui présentent une écriture trop penchée et des déliés partant d'en bas et allant jusqu'en haut des pleins; de celles aussi où le calque n'a pas été épargné, et où l'on trouve plutôt de simples modèles à imiter qu'une méthode à suivre, et puis, pourquoi ce dernier cahier de fine *cursive* avec des lignes d'écriture qui se croisent?

Méthode Clerget.—L'*Écriture des Ecoles et des Familles* (*) par M. Clerget, est, ainsi que le disait M. Thévenot, le vénérable et regretté directeur de l'école normale de Dijon, "une sérieuse et véritable méthode basée sur des principes mathématiques et pourtant si simples que les enfants de l'intelligence la plus ordinaire peuvent les saisir facilement." Dans cette méthode, qui n'a rien de

(*) Librairie Ch. Dolagrave.

commun avec les autres, et dont on peut dire aussi que les principes sont si rationnels que tout instituteur sera, en les enseignant, un excellent professeur d'écriture tout se lie et s'enchaîne; les éléments y sont montrés un à un, les lettres formées successivement et groupées selon les éléments qui les composent. Des lignes obliques, coupant des horizontales avec lesquelles elles forment une sorte de quadrillé, indiquent d'une manière précise la pente, la largeur, les proportions et les distances des lettres ou de leurs diverses parties; cette pente est la diagonale d'un rectangle dont la largeur n'est que les trois quarts de la hauteur. En outre, ce tracé permet à l'enfant de suivre et de répéter, sur le cahier, les exercices et les démonstrations qui sont donnés au tableau noir.

Il faut dire, pourtant, que quelques instituteurs ne se rendant pas bien compte de l'utilité de ces lignes, lesquelles constituent un tout autre système dans l'enseignement de l'écriture, s'en montrent peu partisans. Eh quoi! les professeurs de dessin n'emploient-ils pas avec leurs élèves, au début de leur enseignement, la méthode des carreaux? Les modèles de dessin Darchoz, Oudin et autres, préparés pour les cours élémentaires, ne sont-ils pas tracés sur des cahiers quadrillés? Eh bien, l'écriture est un dessin; et si la méthode des carreaux est bonne en dessin (ce qui est incontestable), elle ne l'est pas moins en écriture, et M. Clerget est dans le vrai en l'appliquant à cette étude.

Au reste, les exercices sur quadrillé de M. Clerget ne sont destinés qu'aux élèves du cours élémentaire; ceux du cours moyen et du cours supérieur doivent faire usage de cahiers non réglés et de transparents.

Enfin, l'écriture proposée par M. Clerget, et qu'il appelle lui-même *Franco-Anglaise*, est une transformation de la Bâtarde, ou plutôt une combinaison intelligente et heureuse de la Bâtarde de la Coulée et de l'Anglaise (1). Cette écriture, en effet, se rapproche de la Bâtarde et de la Coulée par sa pente faible, sa facture accentuée, l'exactitude de ses formes et sa lisibilité, qu'elle conserve même quand on la trace couramment; elle se rapproche de l'Anglaise par sa rapidité, la facilité de son tracé et son élégance. De plus, elle s'obtient grosse, moyenne ou fine, selon le besoin et les goûts, sans qu'il soit nécessaire de changer de plume.

Type d'une Écriture nationale. — Donc, l'écriture Franco-Anglaise de M. Clerget est bien le type de cette écriture mixte dont j'ai parlé plus haut et qu'il conviendrait d'adopter pour être notre écriture unique, notre véritable écriture nationale.

P. PENNOR,

Instituteur, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire.

Do la lecture comme moyen à prendre pour se former le style.

“ De deux hommes également favorisés de la nature, a dit de Bonald, celui-là réussira mieux dans l'art d'écrire, et possèdera surtout la manière la plus originale, qui aura lu le plus souvent et avec le plus de fruit, un petit nombre d'excellents ouvrages et moins d'ouvrages médiocres.”

Tous les bons ouvrages ne sont pas également profitables à l'esprit. “ Quand on veut se former un goût sûr et un bon style, dit encore de Bonald, il faut lire peu de livres et tous dans le genre de son talent.”

(1) Je parle seulement de la *Cursive*; mais la méthode comprend aussi la *Ronde*, la *Gothique*, la *Bâtarde*, la *Coulée*, et même, comme appendice, l'écriture Allemande.

L'expérience justifie ce précepte. On sent plus ou moins vivement les beautés d'un écrivain, suivant qu'on possède une tournure d'esprit plus ou moins conforme à la sienne; et d'un côté, l'on s'approprie d'autant plus aisément ce qu'un auteur peut avoir de bon, que sa lecture produit sur l'âme une impression plus vive et plus profonde.

Ainsi, parmi les écrivains, tel est né poète, tel autre écrit plus aisément en prose; celui-ci se fait remarquer par cette vivacité de conception qui, aidée d'une imagination brillante, produit l'esprit; celui-là se distingue par la sévérité de son style et la puissance du raisonnement; Bossuet et Fénelon ont traité des sujets analogues, mais quelle différence de style et de manière! On pourrait en dire autant de Corneille et de Racine, de Bourdaloue et de Massillon.

L'élève studieux cherchera donc, parmi ces différents genres, celui auquel il est le plus propre, et, lorsqu'il l'aura découvert en s'aidant des conseils d'un homme instruit et de ses propres réflexions, il lui sera facile de reconnaître quels sont les ouvrages qu'il devra lire de préférence.

Ce choix fait, on devra s'occuper d'une lecture réfléchie. On s'arrêtera sur les passages qui auront le plus frappé, et l'on tâchera de se rendre raison de l'effet qu'ils produisent, en rappelant surtout les règles de style et de composition dont ils peuvent être une application plus ou moins heureuse. Enfin, quelques-uns de ces passages tous s'ont et possible, devront être appris par cœur.

L'une des méthodes les plus efficaces que l'on puisse employer pour rendre les lectures profitables, c'est de les analyser avec soin; voici la marche que l'on peut suivre.

Il s'agit d'analyser, par exemple, une narration. Dans toute composition de ce genre, on doit trouver une *exposition*, — une *action*, — un *dénoûment*, de là, les trois divisions principales de l'analyse que l'on se propose de faire.

Dans la première division, sous le titre : *exposition*, l'on indiquera tout ce qui pourra regarder cette première partie de la narration. On examinera si elle est claire, ou trop vague, ou incomplète, si elle existe une harmonie parfaite entre le temps et le lieu où l'on suppose qu'elle s'est passée, l'action, et les personnages que l'on fait paraître; on appliquera de même toutes les autres règles données par les humanistes au sujet de l'exposition.

Dans la deuxième division, sous le titre : *action*, on écrira les pensées qu'aura fait naître la lecture de cette seconde partie de la narration. Ainsi, l'on considérera si elle ne renferme pas des digressions inutiles; si l'intérêt se soutient jusqu'au dénoûment; si le caractère de chaque personnage est d'accord avec ses paroles, etc. Chacun de ces jugements sera motivé en prononçant, avant tout, pour point de départ, les règles qui concernent l'action dans une narration littéraire.

Il en sera de même du dénoûment, dont on fera une troisième division sous le titre : *dénoûment*.

Dans une quatrième division, sous le titre : *style*, on s'occupera du style employé par l'auteur. On dira quel est le style qui domine dans la narration, si c'est le simple, ou le tempéré ou le sublime; si l'est d'accord avec le sujet traité par l'écrivain; si l'est conforme aux règles qui concernent la clarté, les ornements, les convenances et la variété du style. En dernier lieu, l'on s'occupera des pensées et des figures, en faisant ressortir tout ce qu'elles peuvent avoir de vrai, de juste, ou de faux et de forcé.

Il est aisé de voir qu'il n'est pas une composition en prose ou en vers qui ne puisse se prêter à ce genre d'analyse, et qu'un travail semblable est d'une extrême facilité.

Lorsqu'il s'agit d'analyser un ouvrage de longue haleine, on peut prendre, l'un après l'autre, chaque division donnée par l'auteur : par exemple, un chapitre ou une section, suivant la nature de l'ouvrage. Dans un premier travail, on se borne à l'analyse des principales idées, supprimant tout ce qui ne sert qu'à développer la pensée de l'auteur ou à donner de l'ampleur à la phrase.

Dans un second travail, sous le titre : *observations*, on examine la valeur de ces pensées réduites ainsi à leur plus simple expression, leur enchaînement, et ce qu'elles peuvent avoir de vrai ou de faux.

On termine enfin par quelques remarques sur le style, ainsi que nous venons de l'indiquer par rapport à la narration.

Il existe une autre méthode d'analyse applicable à la poésie. On met en prose la pièce de vers que l'on veut analyser, et l'on agit ensuite comme si le poète l'avait donnée sous cette dernière forme. Soumis à cette épreuve les vers de nos grands poètes donneront toujours une admirable prose, tandis que l'ouvrage d'un poète médiocre, dépouillé du prestige de la rime et de la cadence des vers, ne laissera plus apercevoir que des mots vides de sens, et des phrases dépourvues de ces pensées et de ces sentiments que l'on demande avant tout à la poésie. (*Principes de Composition, par un ancien professeur.*)

LEÇON DE CHOSES.

LE SEL.

Le Maître (montrant du sel de cuisine). — Vous connaissez tous ceci, n'est-il pas vrai ?

Les Élèves. — C'est du gros sel.

Le Maître. — Oui, le gros sel ou sel de cuisine, nommé souvent *sel marin* ou sel ordinaire, est un corps très répandu dans la nature et indispensable à l'homme.

Les chimistes le nomment *chlorure de sodium*, parce qu'il est formé de l'union, de la combinaison d'un gaz, le *chlore*, et d'un métal, le *sodium*, métal qui forme la soudé.

Le sel se dissout facilement dans l'eau, et attire la vapeur d'eau contenu dans l'air quand le temps est humide. Il fond alors de lui-même dans le vase qui le contient. — Vous avez sans doute observé ce fait dans les salières lorsque le temps est à la pluie ?

Vous en avez certainement goûté ? Vous connaissez donc tous sa saveur (goût) si spéciale qu'on désigne sous le nom de saveur salée.

Quelle est sa couleur ?

Les Élèves. — Il est d'un blanc grisâtre.

Le Maître. — Vous le voyez sous cet aspect ; mais, en réalité, il est incolore quand il est pur.

D'où vient le sel ?

Les Élèves. — De la mer.

Le Maître. — Son nom de sel marin nous indique sa provenance. Il existe, en effet, en quantités considérables dans les eaux de toutes les mers et dans celles d'un grand nombre de sources et de lacs. — Il forme aussi, dans l'intérieur de la terre, des couches épaisses, et porte, dans ce cas, le nom de *sel gemme* ou *sel de roche*. — (*Montrez autant que possible une image représentant une mine de sel.*)

Le sel gemme est cristallisé ; il se présente quelquefois en masses d'un blanc laiteux, mais il est le plus souvent coloré en gris par une petite quantité de *bitume*, ou en rouge par un peu de *rouille* ou *oxyde de fer*.

Voyons maintenant comment on le retire de ces différentes provenances.

1° *Sel gemme.*

On exploite le sel gemme à l'état solide comme un minéral quelconque, en creusant un puits jusqu'à la cou-

cho de sel puis des galeries en sens horizontal qui suivent la couche salée.

Le sel gemme extrait à l'état solide est livré au commerce en blocs. — Après avoir été concassé ou pulvérisé, quand il n'est pas très pur, on le dissout dans l'eau, et on le fait cristalliser en évaporant la dissolution, comme nous verrons plus loin.

Dans d'autres cas, on fait arriver de l'eau douce dans la mine. Cette eau dissout le sel, et on en retire l'eau salée à l'aide d'une pompe : il n'y a plus qu'à faire cristalliser le sel en évaporant l'eau. Il se trouve purifié par la même opération.

La cristallisation s'opère dans de grandes chaudières, à peu près comme pour l'évaporation des sirops de sucre. Le sel, retiré des chaudières, est séché dans de grandes armoires placées au-dessus des salles où se fait l'évaporation, et dans lesquelles circule de l'air chauffé par les mêmes foyers.

Le sel sort des séchoirs parfaitement sec ; on l'emballé dans des sacs, et il est livré au commerce.

2° *Sources salées.*

Les sources salées résultent de la dissolution du sel provenant soit des bancs de sel gemme, soit des terrains qui en sont plus ou moins imprégnés.

En général, les sources salées donnent des eaux trop pauvres en sel pour qu'on puisse les évaporer immédiatement par l'action de la chaleur : cette évaporation entraînerait à trop de frais de combustible. On commence par évaporer les eaux à l'air libre et à la température ordinaire dans des appareils appelés *bâtimens de graduation*.

Ces bâtimens sont de vastes hangars dans lesquels on entasse des fagots d'épines. — A la partie intérieure des fagots, au niveau du sol, est un vaste bassin.

L'eau salée arrive par des rigoles au sommet du bâtiment, se répand sur les fagots, et tombe dans le bassin en se divisant en gouttes. — le vent qui souffle sur les fagots fait évaporer l'eau.

On fait repasser plusieurs fois la même eau sur les fagots, jusqu'à ce qu'elle ait atteint un certain degré de concentration, c'est-à-dire qu'il reste beaucoup de sel et peu d'eau. — On termine alors l'opération dans les chaudières. — L.-R. LAMOTTE. — *L'Éducation.*

VERS A APPRENDRE PAR CŒUR.

I.—RESTE AU VILLAGE.

De ce pays qui t'a vu naître
Pourquoi partir ?
Parfois le désir de connaître
Fait repartir :
Cœur simple où l'ambition gronde,
Songe à ceci :
Hélas ! tout ce qui t'aime au monde
Demeure ici.

Au bonheur qu'on avait l'on chasso
Et qu'on poursuit
Il faut, mon fils, si peu de place,
Si peu de bruit !
Ce trésor, qu'au loin l'espérance,
S'en va chercher,
Bien plus qu'on ne le pense
Reste au clocher !

Que te manque-t-il sous la brise
De ce doux lieu ?
N'as-tu pas une sainte église
Pour prier Dieu,

Le pain que notre champ délivre
A tes deux bras,
Et ta mère qui ne peut vivre
Où tu n'es pas ?

Ici la paix est ton partage,
Ici mon amour te défend :
Ne quitte pas notre village,
Mon pauvre enfant.

(Petites Lectures.)

II.—BONHEUR DE L'ENFANT VERTUEUX.

O bienheureux mille fois
L'enfant que le Seigneur aime,
Qui de bonne heure entend sa voix
Et que ce Dieu daigne instruire lui-même !
Aimé de ses parents, de tous les dons des cieux
Il est orné dès sa naissance ;
Et du méchant l'abord contagieux
N'altère point son innocence.
Tel en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît à l'abri de l'aiglon
Un jeune lis, l'amour de la nature.

Heureux, heureux mille fois,
L'enfant que le Seigneur rend docile à sa voix !

Le bonheur de l'impie est toujours agité ;
Il erre à la merci de sa propre inconstance :

Ne cherchons la félicité
Que dans la paix de l'innocence.

O douce paix,
O lumière éternelle,
Beauté toujours nouvelle !

Heureux le cœur épris de tes attraits !

O douce paix,
O lumière éternelle,

Heureux le cœur qui ne te perd jamais !

(RACINE.)

UNE QUESTION DE GRAMMAIRE.

Pourquoi met-on une apostrophe au mot GRAND placé devant certains mots féminins commençant par une consonne ?

Nous n'employons pas seulement l'apostrophe pour marquer la suppression d'une voyelle finale devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, nous nous en servons aussi dans le mot *grand*, même quand il est placé devant un mot commençant par une consonne. C'est ainsi que nous disons : *Grand* chambre (du parlement), *grand* chère, *grand* chose, *grand* croix (dignité), *grand* faim, *grand* garde, *grand* mère, *grand* messe, *grand* peine, *grand* grand peur, *grand* pitié, *grand* rebasse, *grand* route, *grand* rue, *grand* tante, *grand* vergue, *grand* voile. On dit sans apostrophe : *Ma mère grand*.

Voilà, si je ne me trompe, à peu près toutes les expressions dans lesquelles *grand* prend une apostrophe.

Dans toute autre circonstance, *grand* admet un *e* au féminin : *grande* troupe, *grande* nation, *grande* mer, *grande* tente, *grande* croix, *grande* chambre, etc.

D'où peut venir un usage aussi extraordinaire, que beaucoup de grammairiens regardent comme une singularité inexplicable ?

Ce n'est pas par euphonie ; car on dit : *Une* GRANDE TENTE, *une* GRANDE CROIX de bois, *la* GRANDE CHAMBRE d'une maison, etc, dont la prononciation est exactement la même que celle des expressions ci-dessus, dans lesquelles l'apostrophe est employée.

Ce n'est donc qu'un vieil usage que l'on a respecté dans ce petit nombre d'expressions, la plupart du langage vulgaire ; mais c'est un reste d'un usage plus général, qui consistait à ne pas donner la marque du féminin à tous les adjectifs français dérivant d'un

adjectif latin n'ayant qu'une même terminaison pour le masculin et le féminin. Tel est notre mot *grand* dérivé du latin *grandis*.

Ce n'est que par ignorance que nous employons ainsi une apostrophe pour tenir lieu d'un *e* dont nos aïeux ne se servaient jamais dans ce cas.

Il serait donc convenable de supprimer, comme le font quelques écrivains, cette apostrophe, qui n'a pas sa raison d'être, ou, mieux encore, de suivre l'opinion de Boivin, qui conseille de soumettre ces expressions à la règle générale, et de dire : *La grande tante*, *la grande route*, *la grande mère*, etc. Serons-nous assez raisonnables pour un conseil aussi sage ? Je le désire plutôt que je ne l'espère.

Solution.—L'Académie et la grande majorité des Français élient, dans les mots cités ci-dessus, un *e* qui n'a jamais existé ; ce qui est contraire à toutes les règles.

Il serait donc convenable de supprimer cette apostrophe fautive.

Il vaudrait mieux encore soumettre ces mots à la règle générale, puisque, depuis plusieurs siècles, on ne s'embarrasse plus, pour le féminin des adjectifs français, de savoir si l'adjectif latin qui a servi à les former avait une terminaison semblable au masculin et au féminin. (J. B. Prodhomme, *Revue Grammaticale*.)

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans divers journaux.

1° Soit, mais dites-moi franchement si vous, moi et tous ceux qui sont là à admirer ces charmantes personnes, ne savent pas, grâce à la façon dont elles sont vêtues, que celle-ci a un pied minuscule, une cheville parfaite, etc.

(Le Gil Blas du 3 juillet.)

2° Obligés de donner le plus de détails possibles sur l'application des iniques décrets contre les congrégations, les journaux ont dû mesurer d'une main avare la place réservée d'habitude à la discussion.

(La Patrie du 2 juillet.)

3° Le comité demande instamment que l'on arrête la confection des souliers pour fabriquer des brodequins lacés sur le côté et sur le coup de pied.

(La France du 1er juillet.)

4° M. de Freycinet a dit que les congrégations se sont laissées circonvenir par les partis, et que, si elles ont refusé de demander des autorisations, c'est à la suggestion des chefs de ces partis.

(La Lanterne du 23 juin.)

5° Nous croyons savoir que toutes les mesures sont prises contre toutes les éventualités possibles de résistance ouverte ou déguisée, et que le gouvernement s'est attaché à prévoir tous les échappatoires pour les déjouer sur le champ.

(Le National du 25 juin.)

9° Heureusement, pour lui, un Gascon, le sieur Capoulade, parti de Castel-Sarrazin sans sou ni maille, à seule fin de faire son chemin à Paris, s'est pris de sympathie pour le fugitif.

(Le Voleur du 18 juin.)

7° Pour nous, le moment des récriminations serait mal choisi, puisqu'il daigne faire pencher à gauche la balance dont il tient le fléau, puisque c'est sur d'autres que sur nous qu'il dirige le froncement de son sourire olympien.

(Le Réveil social du 20 juin.)

8° Son amendement [à M. Chesnelong] ne tend à rien moins qu'à la suppression pure et simple du projet, et il

lui permet de rouvrir la discussion générale que la gauche s'était empressée de fermer.

(L'Estafette du 24 juin)

9^o M. de Freycinet ne nous paraît pas ignorer cette situation périlleuse. Il a, cela n'est pas douteux, des regrets, des inquiétudes, découragements, des colères mêmes.

(Le Figaro du 15 avril)

Le Courrier de Vaugelas.

(Les corrections au prochain numéro.)

EXERCICES DE FRANÇAIS.

I.— PORTRAIT DE FÉNELON.

Son humeur était égale, sa politesse affectueuse et simple, sa conversation féconde et animée. Une gaieté douce tempérant en lui la dignité de son ministère, et le zèle de la religion n'eut jamais chez lui ni sécheresse, ni amertume. Son sommeil était court, ses repas d'une extrême frugalité, ses mœurs d'une pureté irréprochable. Il ne connaissait ni le jeu, ni l'ennui. Son seul délassement était la promenade, encore trouvait-il le secret de la faire rentrer dans ses exercices de bienfaisance. S'il rencontrait des paysans, il se plaisait à les entretenir. On le voyait assis sur l'herbe au milieu d'eux, comme autrefois saint Louis sous le chêne de Vincennes. Il entrait même dans leurs cabanes, et recevait avec plaisir tout ce que lui offrait leur simplicité hospitalière. Sans doute, ceux qu'il honora de semblables visites racontèrent plus d'une fois, à la génération qu'ils virent naître, que leur toit rustique avait reçu Fénelon. (LA HARPE.)

II.— LE PETIT ROSIER.

Albert avait planté dans un pot un petit pied de rosier, qui, au commencement du printemps, était déjà couvert de boutons d'une tendre couleur. Toutes les fois que le temps était beau, il plaçait le rosier devant la fenêtre, et, chaque soir, lorsque l'air de la nuit devenait trop vif, il avait soin de le garder dans sa chambre. Cependant, un soir, il ne crut point cette précaution nécessaire, parce que le temps paraissait calme et doux ; mais le lendemain matin, les roses étaient flétries par la gelée. Albert pleurait en les regardant, et disait avec douleur : "Une seule imprudence aurait donc détruit le fruit de tous mes soins ! Eh si peu de temps, perdre ce qui m'a tant coûté ! — Ce petit accident, qui te fait tant de peine, lui dit sa mère, peut devenir pour toi la source d'un grand bonheur ; apprends par là que le mal est pour l'innocence ce que la gelée est pour un rosier en fleur (1), et que, pour se préserver de tout vice, on a besoin de soins assidus et d'une continuelle attention." (SCHMID.)

III.— LES ARABES ET LE CHAMEAU.

L'Arabe, à l'aide du chameau, a su franchir et même s'approprier les contrées désertes ; elles lui servent d'asile, elles assurent son repos, et le maintiennent dans son indépendance. Mais de quoi les hommes savent-ils user sans abus ? Ce même Arabe, libre, indépendant, tranquille et même riche, au lieu de respecter ses déserts comme les remparts de sa liberté, les souille par le crime ; il les traverse pour aller chez des nations voisines enlever des esclaves et de l'or ; il s'en sert pour exercer son brigandage, dont malheureusement il jouit encore plus que de sa liberté, car ses entreprises sont presque toujours heureuses ; malgré la défiance de ses voisins et la supériorité de leurs forces, il échappe à leur poursuite, et emporte impunément tout ce qu'il leur a ravi. Un Arabe

(1) Fleur peut également s'écrire ici au pluriel.

qui se destine à ce métier de pirate de terre s'endurcit de bonne heure à la fatigue des voyages ; il s'essaye à se passer du sommeil, à souffrir la faim, la soif et la chaleur ; en même temps, ils instruit ses chameaux, il les élève et les exerce dans cette même vue. (Journal des Instituteurs.)

IV.— QU'EST-CE QUE L'ÉLASTICITÉ ?

Cette propriété ne se manifeste que dans les corps gazeux et dans les solides. Dans les corps gazeux (gaz proprement dits, ou vapeurs), c'est la tendance qu'ont ces corps, lorsqu'ils ont été comprimés, à reprendre leur volume primitif. Cette propriété dépend de la température, et par conséquent n'est pas distincte de la force expansive que la chaleur développe dans ces corps. Dans les solides, l'élasticité est la propriété qu'ont plusieurs de ces corps, lorsqu'on a altéré leur forme par un effort quelconque, de la reprendre plus ou moins complètement ; c'est ainsi qu'un ressort d'acier qu'on a infléchi ou enroulé tend à se redresser. L'élasticité d'un solide provient de la résistance que ses molécules opposent à tout effort qui tend à changer leurs positions relatives ; voilà pourquoi elle est amoindrie ou même détruite, lorsque la chaleur diminue jusqu'à un certain point la cohésion des molécules. (La Clef de la Science.)

V.— JÉRUSALEM.

Au milieu d'un paysage de pierres, sur un terrain inégal et penchant, dans l'enceinte d'un mur jadis ébranlé sous les coups du bélier, et fortifié par des tours qui tombent, on aperçoit de vastes débris ; des cyprès épars, des buissons d'aloès et de nopals, quelques masures arabes, pareilles à des sépulcres blanchis, recouvrent cet amas de ruines : c'est la triste Jérusalem. Au premier aspect de cette région désolée, un grand ennui saisit le cœur ; mais lorsque, passant de solitude en solitude, l'espace s'étend sans bornes devant vous, peu à peu l'ennui se dissipe, le voyageur éprouve une terreur secrète qui, loin d'abaisser l'âme, donne du courage et élève le génie. Des aspects extraordinaires décelent de toutes parts (1) une terre travaillée par des miracles : le soleil brûlant, l'aigle impétueux, l'humble hysope, le cèdre superbe, le figuier stérile, toute la poésie, tous les tableaux de l'Écriture sont là. Chaque nom renferme un mystère, chaque grotte déclare l'avenir, chaque sommet retentit des accents d'un prophète. Dieu même a parlé sur ces bords : les torrents desséchés, les rochers fondus, les tombeaux entr'ouverts attestent le prodige ; le désert paraît encore muet de terreur, et l'on dirait qu'il n'a osé reprendre le silence depuis qu'il a entendu la voix de l'Éternel. (CHATEAUBRIAND, Itinéraire.)

VI.— L'AMBITIEUX.

(On devra attirer spécialement l'attention des élèves sur les mots écrits en italique.)

Qu'est-ce que l'ambitieux ? C'est un homme rempli de lui-même (1), qui se flatte de pouvoir soutenir tout ce qu'il croit le pouvoir élever, qui, selon les différents états où il est engagé, présume (2) avoir assez de force (3) pour se charger des soins les plus importants, assez de lumières (4) pour conduire les affaires les plus délicates (5), assez d'intégrité (6) pour juger des intérêts publics, assez de zèle et de perfection pour gouverner. l'Église, assez de génie et de politique (7) pour entrer, s'il y était appelé, dans le conseil des rois ; qui ne voit point de fonctions (8) au-dessus de lui, point de récompenses qui ne lui soient dues (9), point de faveurs qu'il ne mérite.

N'est-il pas étrange (10) qu'un ambitieux se croie capa-

(1) De toutes parts s'écrit aussi au singulier.

ble des plus grandes choses, sans s'être auparavant éprouvé, et sans avoir fait aucun essai de son esprit, de ses talents, de son naturel ? Or il n'est rien de plus commun que ce désordre (1) ; car où trouver aujourd'hui de ces prétendants aux honneurs du siècle qui, avant de faire les recherches où les engage (2) leur ambition, aient soin de rentrer en eux-mêmes (3) pour se connaître, et qui, dans la vue de leur condition future, se forment de bonne heure à ce qu'ils veulent devenir ? C'est assez qu'on ait de quoi acheter cette charge pour croire qu'on est en état (4) de la posséder et de l'exercer ; c'est assez qu'il soit de l'intérêt (5) d'une famille de tenir un tel rang pour ne pas douter que l'on n'y soit propre. (BOURDALOUE.)

- (1) Rempli de lui-même, qui a une haute idée de son mérite, qui se croit un personnage important.
- (2) Prèsu-me, juge, croit, pense
- (3) Force, mot employé ici figurément, et qui signifie pouvoir moral, talent, habileté.
- (4) Luitières, connaissances, aptitudes, capacités,
- (5) Délicates, difficiles, embarrassantes, compliquées, — Empl. au figuré.
- (6) Intégrité, justice, équité, jugement.
- (7) Avoir de la politique, avoir de l'habileté, du jugement de la prudence dans le maniement des affaires.
- (8) Fonctions, charges, emplois, dignités.
- (9) Soient-elles, empl. au subjonctif, parce que ce verbe est sous la dépendance d'une proposition négative : qui ne voit point.....
- (10) Étrange, singulier, inconcevable.
- (11) Désordre, renversement, confusion dans l'état des choses ou des idées.
- (12) Engage, oblige : les recherches auxquelles les oblige leur ambition.
- (13) Rentrer en eux-mêmes, réfléchir.
- (14) Est en état, est capable, a les moyens.
- (15) Qu'il voit de l'intérêt de..., qu'il importe à...

VII.— TÉLÉMAQUE, I.

1. On arriva à la porte de la grotte de Calypso, où Télémaque fut surpris de voir, avec une apparence de simplicité rustique, des objets propres à charmer les yeux. 2. Il est vrai qu'on n'y voyait ni or, ni argent, ni marbre, ni colonnes, ni tableaux, ni statues : mais cette grotte était taillée dans le roc, en voûte pleine de rocailles et de coquilles ; elle était tapissée d'une jeune vigne qui étendait ses branches souples également de tous côtés. 3. Les doux zéphyr conservaient en ce lieu, malgré les ardeurs du soleil, une délicieuse fraîcheur ; des fontaines coulant avec un doux murmure sur des prés semés d'amarantes et de violettes, formaient en divers lieux des bains aussi purs et aussi clairs que le cristal ; mille fleurs naissantes émailaient les tapis verts dont la grotte était environnée.

Questions.— 1. A quelle classe de verbes appartient le verbe arriver ?— Quel auxiliaire prend-il dans la conjugaison de ses temps composés ?— Son participe passé est-il variable ou invariable ?— Quelle est la nature du complément "Avec une espèce de simplicité rustique" ?— Quel est le singulier du mot yeux ?— Ce mot a-t-il plusieurs formes au pluriel ?

2. Pourquoi ni est-il, dans cette phrase, suivi tantôt du singulier, tantôt du pluriel ?— En vertu de quelle règle taillée prend-il une terminaison féminine ?— Donnez la raison de l'emploi du pluriel dans les mots rocailles et coquilles. — L'expression de tous côtés peut-elle s'écrire au singulier ?

3. Le mot zéphyr conserve-t-il toujours la même orthographe ?— Quel est l'adjectif appartenant à la même famille de mots que fraîcheur ?— Cet adjectif a-t-il une forme régulière au féminin ?— Donnez la raison de cette différence d'orthographe dans les mots coulant et naissantes ?

VIII.— ATHALIE, ACTE II, SCÈNE V.

Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe ?) Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge : Je l'évite partout, partout il me poursuit. C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit ; Ma mère Jézabel devant moi s'en montra, Comme au jour de sa mort, pompeusement parée ; Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté ; Même elle avait encor cet éclat emprunté Dont elle eut soin de peindre et d'orne son visage Pour réparer des ans l'irréparable outrage : " Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi ; " Le cruel Dieu des Juifs l'emporta aussi sur toi, " Je te plains de tomber dans ses mains redoutables, " Ma fille ! " En achevant ces mots épouvantables, Son ombre vers l'on lit a paru se baisser ; Et moi, je lui tendais les mains pour l'embrasser ; Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris, et traînés dans la fange, Des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux Quo des chiens dévorants se disputaient entre eux.

Questions. — En vertu de quelle règle le participe *montrée* s'écrit-il ici au féminin ?—Quelle figure de rhétorique existe-t-il dans ce vers : " Pour réparer des ans l'irréparable outrage " ? En quoi consiste cette figure ?— Quelle figure de grammaire voit-on dans : " En achevant ces mots épouvantables, Son ombre, ... " ? Faites l'appréciation de ce morceau au point de vue littéraire.

J. O. G.

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE.

ARITHMÉTIQUE.

I. On a acheté un ameublement de salon comprenant un canapé de \$55, une table ovale de \$37, six chaises de \$5.20 chacune et deux fauteuils de \$25 pièce. Combien a-t-on dépensé ?

Solution :

1 canapé.....	\$55.00
1 table ovale.....	37.00
6 chaises à \$5.20.....	31.20
2 fauteuils à \$25.....	50.00

Dépense demandée : \$173.20

II. A \$3.20 le gallon, combien devra t-on payer pour 32 tonneaux de vin contenant chacun 150 gallons ?

Solution :

$$32 \times 150 = 4800$$

$$4800 \times \$3.20 = \$15360.00, \text{ somme que l'on devra payer.}$$

III. 15 hommes me coûtent \$27 par jour ; combien, à ce prix, 50 hommes me coûteront-ils ?

Solution : 15 hommes coûtant \$27, 1 homme coûtera

$$\frac{\$27}{15}$$

15 fois moins, ou $\frac{\$27 \times 50}{15}$, et 50 hommes coûteront 50 fois plus que 1 homme, c'est-à-dire $\frac{\$27 \times 50}{15} =$

$$\frac{\$1350}{15} = \$90, \text{ somme cherchée.}$$

IV. Un marchand achète 25 pièces d'étoffe qu'il paye \$1260, chaque verge coûte \$0 90. On veut connaître le nombre de verges que contient chaque pièce.

Solution: Si l'on divise le coût des 25 pièces par le prix d'une verge, on aura le nombre de verges contenu dans les 25 pièces. Ainsi (réduisant les piastres en centins)

$$\frac{126000}{90} = 1400 \text{ verges, contenu des 25 pièces;}$$

puis $\frac{1400}{25} = 56$, nombre de verges cherché.

V. Un ouvrier a été payé pour 20 jours de travail. Avec sa paye, il a acheté un paletot de \$15, trois chaises de \$1.20 chacune, et il lui reste encore \$11.40. Combien cet ouvrier gagne-t-il par jour ?

Solution :

1 paletot.....	\$15.00
3 chaises à \$1.20.....	3.60
Ce qui lui reste en argen.....	11.40

Montant de sa paye : \$30.00

\$30.00

puis $\frac{30.00}{20} = \$1.50$, ce qu'il gagne par jour.

VI. Une marchande a 12 paniers contenant chacun 10 douzaines de poires. 30 personnes lui achètent chacune 16 poires, et 3 autres 12. Combien lui en reste-t-il ?

Solution :

12 x 10 = 120, contenu des paniers exprimé en douzaines;

30 x 16 = 480, nombre de poires vendues la 1re fois,

3 x 12 = 36, " " " la 2e fois;

480 + 36 = 516, total des poires vendues.

$$\frac{516}{12} = 43, \text{ " " "}$$

exprimé en douzaines;

120 - 43 = 77, nombre de douzaines de poires que cette marchande possède encore.

VII. Si un chapelier vendait 384 chapeaux \$441.60, il gagnerait 15% sur son prix d'achat. On demande combien lui coûte la douzaine de chapeaux.

Solution: En désignant par x le prix d'achat, nous aurons la proportion

$$115 : 100 :: \$441.60 : x,$$

$$\frac{\$441.60 \times 100}{115} = \$384, \text{ prix d'achat;}$$

$$\frac{384}{12} = 32, \text{ douzaines contenues dans 384;}$$

$$\frac{\$384}{32} = \$12, \text{ coût d'une douzaine de chapeaux.}$$

peaux.

VIII. Un marchand, pour payer son premier commis, lui donne 15% sur les bénéfices de son commerce; le commis gagne ainsi \$75 par mois. On veut connaître ce qui reste au marchand.

Solution : $\$75 \times 12 = \900 , salaire annuel du commis; en représentant par x les bénéfices du commerce, nous aurons la proportion $100 : 15 :: x : 900$;

$$\text{d'où } x = \frac{100 \times 900}{15} = 6000;$$

$$\$6000 - \$900 = \$5100, \text{ ce qui reste au marchand.}$$

ALGÈBRE.

I. L'eau sort avec des vitesses inégales par deux orifices de diverses grandeurs pratiqués dans un bassin. Les orifices sont entre eux comme 5 : 13, et les vitesses comme 8 : 7; on sait de plus que, pendant un certain temps, il est sorti par un orifice 561 pieds d'eau de plus que par l'autre. Combien, dans ce temps, sont sortis de pieds cubes d'eau par chaque orifice ? (Terquem).

Solution :

Soit $x =$ le volume d'eau sorti par le 1er orifice;

alors $x + 561 =$ " " " " 2d orifice.

Mais le rapport qui existe entre le volume d'eau écoulé par chacun des orifices, et leurs vitesses et leurs capacités respectives étant nécessairement le même, nous aurons l'équation

$$\frac{x}{x+561} = \frac{5 \times 8}{7 \times 13},$$

$$\frac{x}{x+561} = \frac{40}{91},$$

$$91x = 40x + 22440,$$

$$51x = 22440;$$

$$22440$$

$$\text{d'où } x = \frac{22440}{51} = 440, \text{ volume d'eau écoulé par le}$$

$$\text{1er orifice, exprimé en pieds cubes,}$$

$$\text{et } x + 561 = 1001, \text{ volume d'eau, etc, 2d orifice.}$$

II. Un chien poursuit un lièvre; le lièvre a une avance de 50 sauts; le lièvre fait 6 sauts pendant que le chien en fait 5; mais 7 sauts du chien équivalent à 9 sauts du lièvre. Combien de sauts le lièvre pourra-t-il encore faire avant d'être atteint ? (Terquem.)

Solution :

Soit $x =$ le nombre de sauts fait par le lièvre;

$$\text{alors } \frac{5x}{6} = \text{ " " " "}$$

chien. Si, maintenant, nous représentons par l'unité l'espace parcouru par le lièvre dans 1 saut, l'espace em-

jambé par le chien dans 1 saut sera égal à $\frac{9}{7}$; l'espace total parcouru par le lièvre sera, par conséquent, égal à

$(x+50)$ sauts, et celui du chien à $\frac{45x}{42}$ sauts. Mais ces

deux espaces étant égaux, nous aurons l'équation

$$x + 50 = \frac{45x}{42},$$

$$42x + 2100 = 45x,$$

$$45x - 42x = 2100,$$

$$3x = 2100;$$

$$\text{d'où } x = \frac{2100}{3} = 700, \text{ nombre de sauts que}$$

fera le lièvre avant d'être atteint.

III. Deux artilleurs tirent des bombes : le premier avait déjà tiré 36 coups avant que l'autre ait commencé, et il tire 8 coups dans le temps que l'autre en tire 7. Mais le second consomme pour 3 coups autant de poudre que le premier pour 4 coups. Combien de coups devra tirer le second pour consommer autant de poudre que le premier ? (Terquem.)

Solution :

Soit x = le nombre de coups que tirera le 1er artilleur après que le 2d aura commencé à tirer ;
alors $\frac{7x}{8}$ = le nombre de coups que tirera le 2d artil-

leur ; et $x + 36$ = le nombre de coups que le 1er artilleur aura tiré en tout. Si, maintenant, nous représentons par l'unité la quantité de poudre consommée dans 1 coup par le premier artilleur, le 2d en consommera $\frac{4}{3}$.

Mais, d'après le problème, les deux artilleurs doivent consommer la même quantité de poudre : ainsi

$$(x + 36) \frac{1}{3} = \left\{ \frac{7x}{8} \right\} \frac{4}{3},$$

$$x + 36 = \frac{28x}{24} = \frac{7x}{6},$$

$$6x + 216 = 7x,$$

$$7x - 6x = 216;$$

$$\text{d'où } x = 216,$$

$$\text{et } \frac{7x}{8} = 189, \text{ nombre de coups cherché.}$$

IV. Comment se fait-il, disait un promeneur à un autre, que tu aies sur moi une avance de 3000 verges, quoique mon pas soit le double du tien ? — C'est que j'ai fait, répondit l'autre, 5 fois autant de pas que toi. Combien de verges a faites chacun de ces promeneurs ? (Terquem.)

Solution :

Soient x = les verges parcourues par le 1er promeneur,
 $x + 3000$ = " " " " 2d

$$\text{et } \frac{2}{5} = \text{la vitesse relative, pendant l'u-}$$

nité de temps, des deux promeneurs. Ce dernier rapport étant le même que celui qui existe entre les distances qu'ils ont parcourues respectivement, nous aurons

$$\text{l'équation } \frac{x}{x + 3000} = \frac{2}{5},$$

$$5x = 2x + 6000,$$

$$5x - 2x = 6000,$$

$$3x = 6000;$$

$$\text{d'où } x = \frac{6000}{3} = 2000, \text{ verges par-}$$

courues par le 1er promeneur ;

et $x + 3000 = 5000$, verges parcourues par le 2d promeneur.

V. Quelqu'un place un capital de \$5500 à 4 %, et quatre ans et demi après un capital de \$8000 à 5 % ; après combien d'années après le premier placement aura-t-il tiré le même intérêt des deux capitaux ? (Terquem.)

Solution :

$$\text{Soit } x = \text{le nombre d'années demandé ;}$$

$$\text{alors } \frac{\$5500 \times 4 (x + 4\frac{1}{2})}{100} = \frac{\$8000 \times 5x}{100},$$

$$22000x + 99000 = 44000x,$$

$$22x + 99 = 40x,$$

$$40x - 22x = 99,$$

$$18x = 99,$$

$$\text{d'où } x = \frac{99}{18} = 5\frac{1}{2}, \text{ nombre d'années}$$

demandé.

VI. Une voiture possède un tel mécanisme qu'on peut savoir la différence des nombres des tours de roues de l'avant-train. On sait que chaque roue de l'avant-train a 1.6 verge de circonférence ; et les roues de l'arrière-train 2.3 verges de circonférence ; Si la roue de devant fait 2000 tours de plus que celle de derrière, quelle est la grandeur du chemin parcouru ? (Terquem.)

Solution :

Soit x = nombre de tours des roues de l'arrière-train ;
alors $x + 2000$ = " " " " l'avant-train.

$$\text{Mais, d'après le problème, } (x + 2000) 1.6 = 2.3x,$$

$$16x + 32000 = 23x \text{ (réduisant en dixièmes),}$$

$$23x = 16x + 32000,$$

$$23x - 16x = 32000;$$

$$7x = 32000;$$

$$\text{d'où } x = \frac{32000}{7} = 4571 \frac{3}{7}, \text{ nombre de}$$

tours des roues de l'arrière-train ; et $4571 \frac{3}{7} \times 2.3$

= $10514 \frac{2}{7}$, grandeur du chemin parcouru exprimée en verges.

J. O. C.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION ; par le Dr. FRÉDÉRIC DITTES ; directeur du Pédagogium de Vienne, traduit de l'allemand par AUGUSTE REDOLFI ; 1 vol. in-8° br. \$1.10. Paris : DROUIN, Éditeur. — Montréal : J. B. ROLLAND & FILS, Libraires Dépositaires, 12 et 14 Rue St. Vincent.

Le présent ouvrage a déjà obtenu un trop grand succès en Allemagne dans son original (il en est à sa 6^e édition depuis 1871), ainsi que dans ses diverses traductions en langues hongroise, suédoise et anglaise, pour qu'il ait besoin d'une recommandation. Il suffira donc de faire connaître le point de vue auquel l'auteur s'est placé pour traiter son sujet.

Son but est d'exposer fidèlement et en entier les pensées et les efforts fondamentaux d'hommes éminents, mais, autant que possible, et d'une façon concentrique et concise, afin d'offrir au lecteur un guide sûr à travers le vaste domaine de la pédagogie historique. D'ailleurs, une étude plus spéciale est rendue maintenant beaucoup plus facile par la publication, à prix modiques, des principaux ouvrages des grands pédagogues, lesquels, toutefois, ne pourront être lus d'une manière suivie et profitable, que lorsqu'on possédera un guide.

LECTURE POUR TOUS.

SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE.

(Suite.)

Wogans-Manor, octobre 18...

Un terrible événement est arrivé ce matin. Lord Carlendon avait organisé une belle partie de chasse, et les dames, après le second déjeuner, s'étaient rendues à cheval dans la forêt. J'étais avec lady Lavinia, qui ne monte plus à cheval, et Frances, dans une petite caleche, et nous jouissions du beau spectacle qu'offraient les longues avenues, rougies par l'automne, et au milieu desquelles on voyait passer les chevaux rapides des chasseurs, les piqueurs vêtus de couleurs éclatantes, et la meute qui courait comme celle du chasseur de la ballade. L'escadron des dames, aux robes ondoyantes, passa à son tour; Augusta nous vit et nous fit un signe de la main; à côté d'elle galopait une charmante jeune fille, miss Édith Montgomery, qui maniait son cheval avec une hardiesse surprenante.

« C'est *Manfred*, le cheval noir de papa, dit Frances en suivant des yeux l'intrépide amazone. Il est bien méchant parfois, ce beau cheval !

— Et on l'a donné à miss Édith ? demanda lady Lavinia avec inquiétude.

— Oh ! maman, elle l'a voulu ; elle n'aime que les chevaux difficiles. Je le lui ai entendu dire à elle-même... »

Elle s'interrompit : un cri effrayant partait non loin de nous, et nous vîmes passer sous nos yeux, terrible et rapide comme une vision, *Manfred*, qui traînait après lui miss Édith, dont les pieds étaient embarrassés dans les rênes. Nous vîmes sa tête sanglante qui se heurtait contre les pierres du chemin. Des chasseurs poursuivaient le cheval et essayaient de le corner, mais le bruit des pas et des voix semblait lui donner des ailes. Nous le voyions voler dans une longue avenue, traînant toujours la pauvre Édith, dont les bras s'agitaient faiblement. Le comte Carlendon s'arrêta tout à coup : il mit son fusil à l'épaule, ajusta, le coup partit, et le cheval d'Édith tomba, comme si la foudre l'eût frappé. On courut vers elle, on la dégagera de ses entraves. Nous étions accourues ; lady Lavinia prit la tête de la malheureuse jeune fille sur ses genoux et s'efforça d'arrêter le sang qui coulait de ses tempes. Mais le ressort de la vie était brisé : Édith ouvrit les yeux, s'efforça de parler... et sa langue se glaça pour jamais. Elle mourut ainsi sous les yeux de son père et de son frère consternés, au milieu d'une foule d'amis qui n'avaient pu lui porter secours. Augusta qui aimait cette jeune fille, paraît très frappée d'une mort si tragique, et la bonne petite Frances ne cesse pas de pleurer.

Wogans-Manor, octobre 18...

Le corps de la pauvre Édith est parti ce matin pour le caveau de ses ancêtres, suivi d'une famille en larmes et des vieux tenanciers qui pleuraient la mort sanglante de cette belle enfant. Nous prions tous pour elle, mais quoique je susse qu'Augusta était bonne, je ne l'aurais pas crue aussi sensible. Elle paraît, depuis cette époque, plongée dans les plus sérieuses réflexions.

Décembre 18...

Quoique deux mois se soient écoulés depuis ce fatal événement, Augusta paraît toujours absorbée dans une tristesse grave, qui ne lui permet plus de prendre part aux amusements ordinaires du château. Hier, pour le

grand dîner de Noël, sa femme de chambre voulait boucler ses cheveux et y ajouter quelques nœuds ; elle refusa et jeta sur la toilette les rubans et les bijoux qu'on avait préparés, en disant d'un air à la fois triste et impérieux : « A quoi comparer ce corps qui périclite si vite ? Je l'ai engagée à se conformer aux désirs de sa mère, à ne pas se faire remarquer ; alors, faisant effort sur elle-même, elle m'a obéi.

Wogans-Manor, avril 18...

Rien de nouveau au château ; les jours se suivent dans une douce monotonie, les leçons se donnent plus ou moins bien, selon les dispositions des élèves et de la maîtresse, car nous rejetons trop souvent sur ces pauvres enfants les fautes de notre cerveau malade, de nos nerfs agités, de notre caractère mal dompté. Je reçois de fréquentes nouvelles de mes amies de France ; Léonide est heureuse, et son petit ménage prospère ; la mère Saint-Joseph m'écrit de bonnes lettres qui me font un grand bien ; Noémi paraît contente des relations que la marquise de... mon ancienne protectrice, lui a procurées. Tout va bien ; Augusta seule est toujours bien sérieuse. Lady Lavinia m'en parlait l'autre jour en me disant :

« Elle a quinze ans, son mariage est arrêté avec son cousin, Charles Carlendon, auquel sont substitués tous les biens de la ligne paternelle. Elle pourra se marier dans un an : c'est le désir de toute sa famille, et si vous pouviez, Miss Julia, la préparer à ce mariage, nous serions vraiment vos obligés.

— J'essaierai, mais... »

Wogans-Manor 18...

J'ai parlé sérieusement à Augusta des projets de son père et de sa mère, après avoir longtemps attendu l'occasion, et elle m'a répondu de ce ton froid, concentré, qui peut (le caractère anglais le prouve) cacher tant d'agitations et des résolutions si passionnées :

« Je connaissais les projets de ma famille, et je m'expliquerai lorsqu'il en sera temps. Soyez tranquille, Miss Julia, votre responsabilité sera mise à couvert... »

J'ai répété ceci à lady Lavinia, qui a soupiré et dit : « C'est un caractère de fer... je la connais, elle est belle et pure, mais inflexible... Mon Dieu ! qu'arrivera-t-il de tout ceci ?... »

Octobre 18...

Les fêtes recommencent au manoir, mais Augusta se refuse à y paraître. Elle ne danse pas, elle ne fait pas de musique, elle ne monte plus à cheval, et lorsqu'elle descend au salon, au lieu des toilettes souvent un peu fastueuses qu'affectionnent les jeunes anglaises, elle revêt un costume sévère sous lequel, du reste, elle paraît plus belle. Elle est douce, aimable même, mais on dirait qu'elle ne tient plus à la terre.

Elle étudie toujours avec application, surtout le français, l'italien, et l'espagnol que j'ai appris pour le lui enseigner, et le temps qui lui reste elle le passe dans sa chambre, avec des livres de science ou de religion.

Novembre 18...

Son cousin, M. Charles Carlendon, est arrivé. Augusta l'a reçu avec une douceur froide, une cordialité tranquille, plus digne d'une grand'tante que d'une jeune fiancée, et ce soir, lorsque Frances, avec sa vivacité ordinaire, a fait l'éloge de leur jeune parent, elle lui dit en souriant (singulier sourire !) :

« Tu peux l'aimer, toi ? »

Wogans-Mauor, janvier 18...

Rien n'est changé dans la situation, comme disent les journaux ; mais ce matin, lord et lady Carlendon ont fait appeler leur fille, et ils m'ont priée d'assister aussi à cet entretien de famille. Je suis entrée avec Augusta, qui s'est assise entre son père et sa mère. Son père lui a pris la main et lui a dit :

« Mon enfant, vous avez quinze ans et demi, votre éducation, grâce aux bons soins de votre mère et à ceux de miss Julia, est terminée ; vous connaissez nos projets, il est temps de les réaliser. Charles Carlendon désire presser votre mariage, et nous sommes d'accord, votre mère et moi, qu'il pourrait être célébré dans six ou huit mois, vers l'automne. Qu'en pensez-vous, chère Augusta ? »

Augusta avait rougi, puis une pâleur mortelle remplaça cette fugitive rougeur. Elle s'inclina sur la main de son père et lui dit d'une voix basse, mais distincte :

« Pardonnez-moi, mon père, et vous, maman, mes desseins ne sont pas en union avec les vôtres. Je ne veux pas me marier, je ne me marierai jamais, je veux être religieuse ! »

Elle jeta ces paroles avec une énergie croissante, et tous ses traits prirent la fixité et la rigidité du marbre : une inébranlable résolution était écrite sur son front. Ses parents l'interrompirent ; leurs paroles disaient assez la surprise et la douleur dont ils étaient pénétrés. Elle écouta tout, reproches, prières, plaintes, avec la même tranquillité.

« C'est la mort d'Edith, répondit-elle enfin, qui m'a éclairée sur le néant des choses d'ici-bas. Quand je l'ai vue mourante, les liens qui nous attachent aux biens terrestres se sont soudain rompus en moi : l'éternité m'est apparue, c'est elle que je veux, je l'achèterai au prix de tout ce que j'ai pu ou chérir ou espérer sur la terre. Si vous ne voulez pas que j'entre maintenant en religion, eh bien ! je vous obéirai, j'attendrai... mais je sollicite de vous cette faveur comme la plus grande preuve de tendresse que vous m'avez jamais donnée.

— Cela ne sera pas ! s'écria lord Carlendon.

— Mon Dieu ! demanderiez-vous un tel sacrifice ? soupira sa femme.

— Personne ne m'a excitée, continua leur fille avec cette étrange fermeté qu'elle montrait depuis le début de l'entretien ; mes réflexions, la méditation de nos fins dernières, ont seules opéré en moi ce changement. Je vous aime tous, mais j'aime mieux Dieu et mon âme... Je veux voir l'un et sauver l'autre... »

Cette scène dura longtemps, mais sans que la résolution d'Augusta chancelât une seule minute. J'admiraits son courage, ce fier dédain de tout ce que le monde aime, estime, envie, mais dans cette âme si mâle j'aurais voulu aussi trouver quelque tendresse. Les religieuses de la Visitation m'avaient souvent montré l'union de la charité et de la foi : j'y avais vu des cœurs domptés, soumis, mais des cœurs... Nous n'obtinmes rien d'elle, et depuis plusieurs jours, rien n'a changé ici.

Les parents sont toujours désolés et Augusta inébranlable. On a essayé de tout, les caresses, la colère, l'insistance des parents et des amis, la présence même de Charles Carlendon, tout a été employé, mais tout est resté inutile. Augusta ne fait plus mystère de ses intentions, et vraiment il y a dans sa conduite quelque chose de loyal, de ferme et de pur qui attire le respect. Lord Carlendon et lady Lavinia eux-mêmes sont ébranlés ; leur foi, qui est vive, et que le contact du monde n'a pas altérée, leur foi, qui leur a été léguée par des aïeux persécutés pour elle, plaide d'ailleurs la cause de leur enfant. Ils l'ont fait interroger par de bons et saints prêtres, ils ont interrogé eux mêmes, ils lui ont parlé le langage

de la raison et celui de la tendresse, elle leur a répondu toujours avec une dignité tranquille, qui annonçait une âme maîtresse d'elle-même.

« Quo Frances, dit elle, épouse mon cousin ; il est bien jeune, il peut attendre quatre ou cinq ans, et je crois qu'ils seront heureux et vous rendront heureux vous-mêmes. Laissez-moi la part que j'ai choisie, laissez-moi la seule portion d'héritage que je réclame... Quo désirez-vous, si ce n'est mon bonheur ? eh bien ! je l'ai placé dans le renoncement et la pauvreté. Pourquoi voulez-vous me forcer à être malheureuse et torturée au milieu des richesses ? Je serai heureuse dans le cloître, j'y attendrai en paix le jugement de Dieu, en vous bénissant et en priant pour vous... »

Ces discours reviennent sans cesse, et le caractère d'Augusta leur donne une grande autorité. Je l'admire parfois : elle est belle, pure et solide comme les glaciers des Alpes, et froide comme eux, — froide à l'extérieur, car un enthousiasme réel brûle dans son sein.

Lady Amelston est venue nous voir ; elle disait à propos d'Augusta :

« Dieu se sert de tous les moyens pour attirer et sauver les âmes ; dans le monde, cette jeune fille se serait perdue peut-être par la contemplation de sa propre excellence ; dans le cloître, elle s'humiliera et se sauvera... »

Wogans-Mauor, mai 18.....

Tout l'extérieur d'Augusta porte maintenant le cachet de la destinée austère qu'elle a choisie. Elle a banni de sa chambre les meubles élégants, les gravures, les livres profanes, comme elle a banni de sa toilette les jolies superfluités. L'autre jour, j'ai ouvert un prie-Dieu de chêne qu'elle a placé au pied de son lit : j'y ai trouvé une tête de mort, sculptée en ivoire, d'une admirable et sinistre vérité, et, dans un petit cahier, des sentences sur la brièveté de la vie et sur les peines ou les joies éternelles. Je suppose que la tête de mort, ce sévère *memento*, faisait partie d'une petite collection de sculptures précieuses placée dans un des vieux appartements du château. Augusta l'aura prise pour en faire le sujet de ses méditations. Du reste elle fait mieux que cela : elle visite les pauvres du village et surtout les malades, et elle rassemble autour d'elle quelques petites filles qu'elle instruit avec beaucoup de patience. Dieu a donc vraiment parlé à son cœur, puisqu'il lui donne peu à peu la compassion et la charité.

(A continuer).

JOURNAL DE L'ÉDUCATION

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISONS DE 16 PAGES

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

J. B. ROLLAND & FILS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,
Nos. 12 et 14, Rue St. Vincent, Montréal.

N. B.—Les annonces pour DEMANDES D'INSTITUTEURS et SITUATIONS DEMANDÉES, seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal, les autres annonces seront insérées au prix de dix centimes la ligne pour chaque insertion.